

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXII

LEVIS—SEPTEMBRE 1926

No 9

FRANÇOIS JUCHEREAU DE VAULEZAR

Voici un personnage canadien bien peu connu. Il est vrai que presque toute sa carrière s'écoula en dehors de son pays natal.

François Juchereau de Vaulezar naquit à Beauport le 16 septembre 1670. Il était le neuvième enfant de Nicolas Juchereau de Saint-Denys, seigneur de Beauport, et de Marie-Thérèse Giffard.

François Juchereau de Vaulezar se destina à la marine dès son bas âge.

Dans la liste des officiers et gardes de la marine choisis par le roi pour servir sur l'*Indiscret* que l'on armait à Rochefort en mars 1693 pour passer au Canada on trouve les noms de MM. de Lorme, de Tilly et de Vaulezar. Mais il est certain que ce dernier servait déjà comme garde de la marine depuis quelques années.

Le 14 janvier 1697, M. de Vaulezar recevait ordre de servir sur l'*Atalante* ou le *Wesp*, avec MM. de Chastrier et de Marillac.

On voit qu'en 1703 M. de Vaulezar commandait le vaisseau le *Poly*, et qu'il fit un voyage en Guinée.

D'autre part, il est certain que la même année 1703 le roi de France accorda un brevet d'enseigne de vaisseau à M. de Vaulezar à condition de lever et d'équiper une compagnie de cinquante hommes.

Le 24 janvier 1703, le ministre écrivait à M. d'Iberville qu'il acceptait qu'il fasse usage de la *Loire* au lieu du *Wesp* pour son voyage de la Mobile. Il écrivait en même temps à M. Bégon de faire passer par la *Loire* les compagnies que MM. de Vaulezar et de Châteauguay étaient à lever, si elles étaient prêtes.

Mais nous croyons que M. de Vaulezar ne leva pas la compagnie en question. C'est ce que nous apprend la lettre suivante en date du 27 août 1709 qu'écrivait le ministre à M. de Vaulezar :

"Il a été présenté des placets au Roy pour demander la compagnie que Sa Majesté vous a donné à la Louisiane, sur ce qu'on a su que vous n'avez point encore paru en ce pays là pour la commander ; comme Sa Majesté vous a donné tout le temps dont vous avez eu besoin pour rétablir votre santé à l'occasion de laquelle vous êtes resté en France, il est temps désormais que vous me fassiez savoir si vous voulez aller à votre emploi ou le quitter, cette place ne pouvant pas rester plus longtemps sans être remplie." (1)

Le 10 décembre 1709, le ministre répondait ainsi à une proposition de M. de Vaulezar :

"J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit le 23 du mois passé par laquelle vous proposez le S. de Morienne, 1^{er} sous-brigadier des Gardes de la marine, pour aller tenir votre place de capitaine d'infanterie à la Louisiane, en vous laissant servir en qualité d'enseigne de vaisseau en France ; je vous ai fait savoir que Sa Majesté ne vous accorderait ce changement que pour une autre enseigne ; ainsi ce sera à vous à en chercher quelqu'un à qui cela conviendra, cette grâce ne pouvant vous être accordée à d'autres conditions." (1)

M. de Vaulezar, après avoir obtenu une compagnie en Louisiane, ne se souciait pas de passer dans ce pays. Le 21 mai 1712, il demandait au ministre de donner sa compagnie à son enseigne le sieur de Grandville et de lui permettre de rester en France.

M. de Vaulezar avait acquis la charge de capitaine général garde-côte de la capitainerie de Roquedeville, en Normandie, et c'est probablement ce qui le retenait en France.

(1) Archives de la province de Québec.

L'année suivante, le 31 janvier 1713, le ministre écrivait à M. de Beauharnois :

“Le Sr. de Vaulezar m'a écrit que n'étant point en état d'aller servir à la Louisiane, il est dans le dessein de passer à St. Domingue. Je serai bien aise de savoir ce qui le détermine à une pareille résolution dans laquelle il me paraît qu'il entre plus de dépit que de raison, ce qu'il va faire à St. Domingue et si c'est un assez bon sujet pour chercher à le placer dans cette colonie. Je vous prie de m'en informer sans complaisance et sans luy en rien témoigner, vous pouvez au surplus luy dire que le Roy luy accordera le congé absolu qu'il demande et la permission de passer avec sa famille à St. Domingue.”

Le 22 février suivant, le ministre écrivait au sieur d'Orvilliers :

“Le Roy trouve bon que le Sr. de Vaulezar passe à St. Domingue avec sa famille sur le vaisseau le *Héros* et qu'il fasse ses vivres pour la traversée ou qu'il s'accomode avec vous pour les nourrir à votre table.”

Le Père de Charlevoix, dans son *Histoire de Saint-Domingue*, mentionne à deux ou trois reprises M. Juchereau de Vaulezar. Il parle surtout d'un incident de la révolte qui éclata dans cette île en 1723 et où M. Juchereau de Vaulezar faillit être compromis quoiqu'il n'y eut pris aucune part :

“Le lendemain jour de la Chandeleur, un petit Habitant, qui ne sçavoit pas lire, apporta à M. d'Arquian dans l'église un billet, qu'il avoit trouvé dans le grand chemin, et qui étoit conçu en ces termes. “Mes très-chers Frères, il paroît qu'on veut nous insinuer de laisser traiter le Negrier de la Compagnie, ce qui feroit notre ruine, & causeroit le départ de tous les garçons. Ainsi, il faut s'assembler, se rendre au Cap bien armé, & se saisir dudit Navire pour le brûler, ou le contraindre à partir ; & s'il se trouve quelques faux Frères, il faut les châtier sans miséricorde, ni rémission.” C'étoit visiblement de la canaille, qui avoit fait cet écrit, & il fut méprisé. On fit un peu plus d'attention à un paquet adressé à Mesieurs Juchereau de Vaulezard, Habitant de la petite Anse de la Grange, Habitant de Bayaha ; Coquiere, du port Margot, et Philippe, du Cap Français. Ce dernier étoit Trésorier de la Marine ; le premier, qui vient de mourir,

étoit un Gentilhomme Canadien, enseigne de Vaisseaux, & qui avoit servi avec honneur. Tous quatre passaient avec justice pour être de très honnêtes gens, & fort attachés à leur devoir. Aussi furent-ils extrêmement surpris qu'on se fût adressé à eux. Sur le repli du paquet étoit écrit; *Sentimens & résolutions de la Colonie*, & il leur étoit enjoint à tous sous peine de la vie, ou du moins à l'un d'eux, en l'absence des trois autres, de l'ouvrir en présence des Quartiers assemblés. Ils délibérèrent sur cela entr'eux, & ils ne trouverent aucun inconvénient à s'en aller au haut du Cap; mais ils n'y rencontrèrent personne. Ils sçurent depuis que le paquet leur avoir été envoyé dans le premier feu du mouvement, dont nous venons de parler.

“Comme on devoit nommer le lendemain quatre Députés dans chaque Paroisse, ils résolurent d'attendre l'assemblée de ces Députés, pour ouvrir le paquet. L'Assemblée se tint le 5. au haut du Cap, les Députés s'y trouverent au nombre de 48. & le paquet ayant été ouvert, on en trouva le contenu si absurde, & si indigne, qu'à la pluralité des voix il fut décidé qu'il seroit brûlé par la main du Boureau: mais comme il auroit fallu aller chercher un Boureau au Cap, l'exécution se fit sans lui, & au milieu de l'Assemblée. Cette conduite étoit sans doute irrégulière, & de pareilles formalités ne convenoient point dans une Assemblée, qui n'étoit revêtue d'aucune autorité; mais elles trouverent leur excuse dans le feu d'un premier mouvement d'indignation, qu'un bon zèle avoit allumé. On fit ensuite serment de ne jamais parler de ce que contenoit l'Écrit qu'on venoit de brûler: ce qui n'a pas empêché qu'il n'en ait transpiré quelque chose, apparemment par ceux mêmes, qui en étoient les Auteurs. On a sçu, par exemple, qu'on y demandoit que le Juge Royal du Cap, son Lieutenant, & le Procureur du Roi fussent renvoyés en France: que les Capucins fussent rappelés, & les Jesuites congédiés, qu'il y eût pleine liberté de conscience, que les deniers de l'Octroy levés dans la dépendance du Cap, y restassent pour subvenir aux dépenses, qui y sont nécessaires, & ne fussent point transportés à Leogane, pour fournir aux dépenses de ce quartier-là, & de celui de Saint Louÿs, comme il arrivoit tous les jours. Les autres articles ne tendoient à rien

moins, qu'à ériger le Pays en République." (1)

M. Juchereau de Vaulezar mourut au Cap Français, île de Saint-Domingue, en 1741.

Il avait épousé à La Rochelle, le 23 juin 1705, Marguerite Gagneur, fille de Pierre Gagneur, marchand, et de Jeanne Grignon. Devenu veuf il épousa, par contrat de Dupérier, notaire au Cap-Français, le 16 février 1718, Françoise Le Trotteur, veuve Duromp.

M. Juchereau de Vaulezar ne laissa pas d'enfants.

P. G. R.

LES SEIGNEURS BRUNEAU

François-Pierre Bruneau, fils de F.-X. Bruneau, marchand pelletier, et de Thérèse Leblanc, naquit à Montréal le 24 juillet 1799. Il fit son droit chez Louis-Michel Viger et devint avocat, le 25 juin 1822.

En 1829, le 6 août, il achetait de René Boucher de la Bruère, la moitié de la seigneurie de Montarville. Le 8 juillet 1839, on le nommait commissaire pour la construction et la réparation des églises, presbytères, etc. Appelé au Conseil législatif le 9 juin 1841, il consentait, le 8 décembre 1847, à faire partie du ministère Sherwood en qualité de receveur général.

Le 4 mars 1851, âgé de 51 ans, l'honorable Bruneau décédait dans la paroisse Saint-Bruno, nom qu'elle reçut en souvenir du seigneur.

Comme le défunt était célibataire ses biens furent partagés entre ses deux frères.

L'un, Jean-Casimir Bruneau, né à Montréal le 2 mai 1801, admis au barreau en 1825, nommé juge en 1857, choisit la partie des biens qui se trouvait dans la ville de Montréal. Ce magistrat est mort en 1880.

L'autre, Olivier-Théophile Bruneau né à Montréal le 11 mars 1805, et qui exerça la profession de médecin, accepta les biens ruraux et devint seigneur de Montarville.

Le docteur Bruneau rédigea son testament le 24 novembre 1860, mais ne mourut que le 26 mars 1866. Une semaine plus tard son corps était transporté à Montréal, où il fut inhumé.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) *Histoire de S. Domingue*, vol. II, p. 425.

LE CAP MASSACRE

Le Cap Massacre ou de la Victoire est un petit monticule qui s'élève sur la rive droite du Saint-Laurent, à la limite est de la paroisse de Contrecoeur, à cinq milles environ de Sorel. Il fait partie des terrains de la Colonie de Vacances des Grèves. De temps immémorial, il a porté ce nom que l'on trouve sur les cartes anciennes, par exemple celle de Bacqueville de la Potherie, publiée en 1723.

Aujourd'hui, il ne reste plus du Cap qu'une petite butte de sable blanc que les enfants auront bientôt fait de démolir entièrement, si l'on ne prend des mesures énergiques pour en conserver le précieux reste. Elle se trouve en avant du dortoir Jeanne-d'Arc.

La démolition du Cap a commencé avec l'exploitation de la vaste sablonnière où, pendant vingt ans, de nombreux chalands sont allés faire cargaison du sable nécessaire à la voirie de Montréal. Avant 1890, il était entouré et couvert d'une forêt de pin blanc et se voyait très bien de la rive opposée.

C'est là que la tradition a toujours placé le site du deuxième combat de Champlain contre les Iroquois, le 19 juin 1610. Le récit de la rencontre ne couvre pas moins de huit pages de l'édition Laverdière, avec un plan du fort et du combat, de 8' par 10'. Le voici en substance.

Le 18 juin, Champlain était aux Trois-Rivières. Soixante Montagnais l'y avaient devancé avec des traitants français qui venaient sur quatre barques faire la traite des pelleteries, à l'île Saint-Ignace, située à l'embouchure du Richelieu. On y arriva le 19. Pendant que les Montagnais se préparaient à faire fête aux Algonquins qu'ils attendaient, ils signalèrent un canot qui pagayait en hâte vers eux. Il les avertit que les Algonquins venaient de découvrir une centaine d'Iroquois au Cap, et qu'il fallait se hâter de les attaquer pour les empêcher de se retrancher plus fortement. La nouvelle produisit l'effet accoutumé.

Sans attendre d'ordre, pêle-mêle, les sauvages se jettent dans leurs canots, entraînant avec eux Champlain et quatre Français, traversent le fleuve, sautent sur la rive et, prenant à travers le bois, se dirigent vers les ennemis.

Champlain les suit à la piste, l'espace d'une demi-lieue, puis rencontre deux sauvages qui veulent bien lui servir de guides. Un autre indien accourt à eux, leur disant que le premier assaut de la palissade ennemie avait échoué, que leurs meilleurs guerriers avaient été tués ou blessés et que tout l'espoir des assaillants reposait sur leur concours.

Champlain se trouva bientôt devant une barricade circulaire faite de troncs d'arbres joints ensemble par de solides pieux fixés en terre. Le combat recommença aussitôt. Les Français tiraient presque à bout portant, appuyant même leur arquebuses sur le bord de la palissade.

Les Iroquois, connaissant déjà l'effet meurtrier des armes à feu, cherchaient à se garer en se jetant à terre à chaque coup. Cependant ils se défendaient en désespérés et une flèche blessa grièvement Champlain au cou. Les munitions commençaient à s'épuiser. Pour en finir Champlain commanda de pratiquer une brèche dans la palissade. Se couvrant de leurs rondaches (boucliers), les sauvages s'approchent des pieux, y attachent de solides cordes et commandent de tirer. D'autres abattent des arbres qu'ils font tomber sur le retranchement. A ce moment survient le sieur des Prairies avec quatre autres Français qu'il avait entraînés au secours de Champlain. Celui-ci eut la courtoisie de suspendre le combat pour permettre aux nouveaux combattants d'avoir "leur part de plaisir".

Ils tirèrent plusieurs salves, choisissant à loisir leurs victimes. Un nouvel assaut abattit la palissade jusqu'à hauteur d'homme; Champlain la franchit aussitôt avec une trentaine des siens, et se rua, l'épée à la main, sur les derniers défenseurs du fort.

Ce fut parmi les Iroquois un sauve-qui-peut général; plusieurs furent abattus près de la palissade, et ceux qui réussirent à gagner le fleuve, se jetèrent à la nage et se noyèrent. Environ quinze prisonniers restaient aux mains des alliés de Champlain. C'était une victoire complète, grâce à l'intervention des Français, comme l'année précédente au lac Champlain.

On retourna à l'île Saint-Ignace où, le lendemain (20 juin), arrivèrent 80 Hurons sous la conduite du chef Iro-

quet. Pendant trois jours, c'est là que se tint le marché des pelleteries, puis, Champlain retourna à Québec.

Cette deuxième victoire sur les Iroquois raffermissait le prestige de Champlain auprès des sauvages du Saint-Laurent, et l'on conçoit que le site de la bataille soit aussitôt devenu célèbre. On l'appela *Cap Massacre* ou de la *Victoire*.

Comment ce nom est-il passé à l'extrémité ouest de l'île Saint-Ignace? Sans doute à cause de la proximité de ce lieu désormais fameux et qu'on voyait parfaitement de l'île où pendant longtemps se fit le troc des pelleteries, car les sauvages avaient la précaution de camper dans les îles pour parer aux surprises.

Alors s'établit autour de ce modeste monticule englobé aujourd'hui dans la belle propriété de la Colonie de Vacances des Grèves, une tradition constante rappelant le mémorable fait d'armes de Champlain.

Le plan qui accompagne le texte du combat ajoute au récit un document qui correspond bien à l'état actuel du Cap. Le *Cap Massacre*, en effet, forme falaise sur le fleuve et puisque les Iroquois, selon toute vraisemblance, en avaient occupé le sommet, il ne leur restait en cas d'investissement, d'autre issue que cette partie du petit fort. Aussi est-ce par là qu'ils s'enfuirent. Enveloppés de trois côtés à la fois, les fuyards dévalèrent sur la grève, espérant peut-être sauter à temps dans les barques françaises et gagner le large. Mais obligés de se jeter à la nage, ils se noyèrent plutôt que de tomber entre les mains de leurs ennemis.

On peut se demander aussi pourquoi les Iroquois avaient élevé ce fort sur le Saint-Laurent plutôt qu'à l'embouchure du Richelieu.

Le fait, semble-t-il, s'explique de lui-même. Du Cap Massacre au Richelieu, en droite ligne, il n'y a que soixante arpents, dont une dizaine à travers une savane, accessible en été. Un sentier pratiqué à cet endroit leur permettait donc d'atteindre le fleuve plus tôt et de s'y poster en observation, au lieu d'aller se jeter, plus bas, dans le labyrinthe des îles de Sorel, au milieu d'embuscades toujours à craindre. Du Cap en effet, l'oeil embrasse, dans toute son étendue, l'immense élargissement du fleuve en amont et les trois premières îles du petit archipel de Berthier-Sorel.

Là, pas de surprises possibles, et, derrière la solide palissade de bois rond, une petite troupe bien déterminée, pouvait soutenir l'assaut de nombreux guerriers.

Sans la présence de Champlain et de ses compagnons, le combat du 19 juin 1610 aurait eu un tout autre dénouement. Les deux bandes montagnaise et algonquine avaient été repoussées avec de lourdes pertes quand les Français les ramenèrent au combat et leur donnèrent une victoire qu'elles étaient incapables de gagner seules.

L'endroit présentait donc tous les avantages d'un carrefour de routes. A considérer combien il fallut de temps et d'efforts pour emporter la palissade, on peut croire qu'elle était solidement construite et que les Iroquois la regardaient comme un point stratégique important. C'était à proprement parler une tête de route indienne, un terminus avant le nom.

C'est peut-être ce qui a contribué davantage à tenir ce poste en vedette, surtout après le combat de 1610.

Aussi peut-on suivre même dans les premiers documents relatifs à la Nouvelle-France, la mention réitérée de cet endroit désormais historique.

Le premier qui en parle est Sagard: "Ce lieu du Cap de la Victoire ou du Massacre, dit-il dans son *Grand voyage*, est à douze ou quinze lieues au deça de la Rivière des Prairies... La rivière en cet endroit n'a environ que demye lieue de large, et dès l'entrée se voyent tout d'un rang 6 ou 7 isles fort agréables et couvertes de beaux bois."

Dans son *Histoire du Canada*, il reprend à deux fois la description du Cap Massacre, mais ici il a évidemment en vue le port de l'île Saint-Ignace, en face du Richelieu. "A l'issue du lac, dit-il, nous entrâmes peu après au port du Cap de la Victoire... On voit du port six ou sept isles toutes de front... qui couvrent le lac Saint-Pierre et la rivière des Ignérhonons (nation iroquoise) qui se décharge ici dans le grand fleuve, vis-à-vis du port, beau, large et fort spacieux."

Plus loin (p. 765), il parle encore du même endroit, "nommé par les Hurons Anthrandéen et par nous Cap de la Victoire", où il a trouvé les Montagnais faisant la pêche d'un poisson gros comme un grand brochet et que quelques-uns appellent Chaousarou.

La *Relation* de 1646 est plus explicite. En racontant la mort du P. Anne de Noue, elle localise le Cap Massacre de manière à ne laisser place à aucune équivoque. Le 30 janvier, ce missionnaire était parti des Trois-Rivières pour aller porter les secours de la religion au fort Richelieu, où se trouvait une garnison de quelques soldats. Deux français et un huron l'accompagnaient. Le soir venu, on campa à la belle étoile, mais vers deux heures du matin, le P. de Noue commit l'imprudence de partir seul, espérant atteindre le fort au petit jour. Une tempête de neige s'éleva et le missionnaire perdit bientôt sa route. Après avoir passé la 2e nuit sur l'île Saint-Ignace, il traversa le fleuve sans apercevoir le fort français, et, remontant le fleuve, il avait "passé au Cap nommé de Massacre à une lieue plus haut que Richelieu, un lieu où ce bon père s'était reposé", et il était allé mourir, le 2 février, "trois lieues plus haut vis-à-vis de l'Isle plate et la terre ferme, entre deux petits ruisseaux". On ne peut être plus précis, si ce n'est dans l'évaluation de la distance qui sépare Sorel du Cap Massacre. Il s'agit bien ici du Cap lui-même et non de l'endroit de l'île d'en face qui portait parfois le même nom.

Un autre témoignage encore plus précis, si possible, est celui de Nicolas Perrot qui écrit dans ses Mémoires publiées par le P. Tailhan, p. 93. "Les Outaouas, dit-il, et toutes les autres nations qui commerçaient avec les Français... s'imaginaient que les Iroquois étaient embusqués partout. Ils n'en trouvèrent cependant qu'au Cap Massacre, qui est l'endroit des dernières concessions au bas de Saint-Ours". La seigneurie de Saint-Ours finit sur le fleuve à une lieue et demie de Sorel. Deux pierres, qu'on a maladroitement déplacées pour enlever le sable dans lequel elles étaient plantées, marquent encore la limite qui sépare la seigneurie de Saint-Ours de celle de Sorel et qui n'est autre que celle de la Colonie des Grèves, à l'est. Le Cap Massacre n'en est qu'à trois ou quatre arpents.

Enfin, il convient de mentionner dans cette courte étude, la carte si précise de la Potherie sur la région de Montréal, depuis le lac Saint-Pierre jusqu'à l'île Perrot (*Histoire de l'Amérique septentrionale*, t. I. p. 311). La Potherie est un soldat beaucoup plus attentif aux faits militaires

qu'au développement économique du pays. Aussi indique-t-il avec soin, sur la rive sud du fleuve, outre les principales seigneuries, les habitations fortifiées et les points stratégiques. Le Cap *Massacre* figure à sa véritable place, à plusieurs milles en amont de Sorel, aux confins de la seigneurie de Saint-Ours.

Ces témoignages prouvent jusqu'à l'évidence que le nom de Cap Massacre ne fut adjugé à la pointe ouest de l'île Saint-Ignace que pendant la première période du trafic des pelleteries sur le Saint-Laurent, et qu'il revint vite au monticule, théâtre de la victoire de Champlain sur les Iroquois. Depuis cette époque reculée, la tradition locale n'a pas varié sur la localisation du Cap Massacre, bien que la population de ses environs immédiats, connus sous le nom de Petite Misère, se soit presque entièrement renouvelée, depuis quelques années.

Les preuves apportées en faveur de Cap Massacre comme site authentique du combat de Champlain contre les Iroquois, le 17 juin 1610, ne peuvent manquer de convaincre ceux qui les étudieront attentivement.

La Commission des Monuments historiques de la province de Québec consacrera, espérons-le, au moins par une plaque commémorative, cette opinion unanime des historiens.

A. DESROSIERS, P^{TR}E

QUESTION

Pouchot raconte qu'au siège de Niagara en 1759 un cadet des troupes de la marine, M. de Moncourt, fut tué dans de curieuses circonstances. Un Sauvage qui servait dans l'armée anglaise s'était lié d'amitié avec M. de Moncourt. Celui-ci, comme tous les officiers de la garnison, fut fait prisonnier par les Anglais. Le Sauvage, voyant son ami prisonnier, fut au désespoir parce qu'il croyait que les Anglais torturaient leurs prisonniers comme les Sauvages le faisaient. S'emparant d'un coutelas, le Sauvage tua son ami, afin, d't-il, de lui éviter les tortures que les Anglais lui auraient imposées. Ce M. de Moncourt était-il un Hertel de Moncour ?

X. X. X.

LES CRISAFY

On demande des notes sur le chevalier Thomas de Crisafy et sur le marquis Antoine de Crisafy (1). J'en ai relevé quelques-unes, ici et là, au cours de mes fouilles, mais je possède surtout, une lettre de 1914, dans laquelle le regretté Benjamin Sulte avait versé à peu près toute sa cueillette sur ces deux personnages de notre histoire. Fondant ses notes avec les miennes, le tout pourrait être de quelque utilité et je les adresse au *Bulletin* sans apprêt.

Les Crisafy étaient cousins-germains du prince de Monaco et de Grimaldi (La Potherie, 111, 153, 167, 756).

Ayant pris parti pour la France contre l'Espagne, les frères Crisafy avaient eu leurs biens confisqués et ils se réfugièrent en France où Louis XIV leur offrit de passer au Canada. Ils acceptèrent et firent la traversée probablement en 1684.

1687, 6 janvier — Le chevalier Thomas de Crisafy signe au contrat de mariage de Jacques Maleray de la Molerie avec Françoise Picoté de Belestre. (Étude Basset).

1690—Thomas de Crisafy secourt Mme de Verchères (née Madeleine Perrot) et non pas Mlle de Verchères. Celle-ci reçut l'aide de M. de la Molerie en 1692.

1691, 7 avril — Le roi est satisfait du chevalier de Crisafy. Il apprécie son application à le bien servir depuis qu'il est en Canada.

20 avril — Les deux Crisafy signent au contrat de mariage d'Estienne de Clérin à Montréal (Étude Adhémar).

12 novembre — M. de Champigny écrit que les deux capitaines Crisafy sont gens de mérite et servent bien. "Si le roi voulait accorder au chevalier quelque pension sur des bénéfices, il y aurait de la justice".

Affaire de Repentigny. Le Chevalier se conduit bien en cette occasion. (*Doc. N.F. I.* 579-585).

1692—Le marquis de Crisafy commande au Sault Saint-Louis. (Charlevoix, II. 125).

(1) Plusieurs auteurs et copistes ont fautivement écrit ce nom Crissacy, Crisasy ou Crisassy. Dans les registres paroissiaux et dans des actes notariés on lit parfois Crisaffy et Crisaphy, mais les deux officiers ont toujours signé Crisafy.

1692—Il déjoue les projets de 800 Iroquois prêts à marcher. (*Doc. N. F.*, I, 594, Belmont, p. 35).

1693, premier janvier — Le chevalier de Crisafy signe au contrat de mariage de Augustin Douaire avec Catherine Testard.

8 janvier—Pierre briollé dit Lafleur, soldat de la cie du chevalier de Crisafy (*Étude Adhémar*).

Sur l'Ottawa (Belmont, p. 35, et La Potherie, III, 167).

1694—Le chevalier est plus actif que son frère. Il relève le fort Cataracoui avec bonheur. (*Charlevoix*, II 141, Ferland, II, 274, 281, 282).

1695—Le chevalier commande un convoi pour Cataracoui. (*Charlevoix*, II, 152-5).

“Le chevalier de Crisafy qui n'est pas moins illustre par sa bravoure et sa prudence que par sa naissance, commande en chef l'expédition envoyée à Frontenac, toutefois sous la conduite de Frontenac lui-même”.

Le retour du chevalier, à Montréal, fut l'objet d'une fête. On alla le recevoir au rivage, etc.

Le chevalier terrorise les Iroquois. Cet été ils se tiennent tranquilles à cause de lui.

1696, premier mars — A Notre-Dame de Montréal, à été inhumé, dans le choeur de l'église de cette paroisse, le corps de frère Thomas Crisafy, chevalier de Malte, capitaine d'une compagnie d'un détachement de la marine, lequel est décédé le vingt neufviesme fevrier de lad. année, en la communion de notre mère Ste-Eglise après iceluy avoir reçu tous ses sacrements. Temoins qui ont assisté à son convoi: M. le marquis de la Groix et Mr de Tonty, capitaines de la marine.

Signent : Lagroix Tonty, M. Camille faisant les fonctions curiales.

On a dit que le Chevalier était mort de chagrin de voir ses services si peu appréciés. Il fut très regretté. Voir La Potherie, III, 256; *Charlevoix*, II, 167 et Ferland II, 288-9.

Le marquis de Crisafy est en guerre. Voir Ferland II, 292. Il commande le fort que l'on vient de construire à Onondaga.

1697, 13 février — Provisions de lieutenant de roi, à Montréal pour le marquis.

1697, 15 février — Versailles — La compagnie du feu chevalier, passe à duLuth, capitaine réformé.

1698, 19 juin — Le Roi nomme MM. de Callières, Antoine de Crisafy et Frontenac, chevaliers de Saint-Louis.

1699—Le chevalier marquis de Crisafy a la confiance de M. de Callières. *Doc. N.F.* 1. 603.

Mai — Le marquis est nommé lieutenant de Roi à Québec.

Au printemps — M. de Catalogne parle du marquis chevalier. Il est fort bien avec de Callières; le soleil levant (*M. S. R.*, 1890, 1.108)

La Potherie (*M.S.R.* 1897, 1,13) explique que Crisafy pourrait remplacer Frontenac ou de Callières.

1700—Le marquis Antoine de Crisafy épousa M. Claire Ruette d'Auteuil (*Tanguay*, 1,159; 111,202,270)

5 mai — Le ministre fait savoir à M. de Crisafy qu'il a été bien aise de le proposer au roi, pour remplir la place de lieutenant de roi, à Québec.

1701 — Querelle de M. de Crisafy avec M. de Champigny.

31 mai—Le ministre écrit à d'Auteuil qu'il est aise d'apprendre le mariage de sa fille avec le marquis de Crisafy.

31 mai — Le ministre écrit au marquis de Crisafy qu'il est surpris qu'il se soit formalisé de ce que M. de Champigny soit allé à Montréal sans l'en avertir.

Autres griefs contre lui, voir Richard 341, (*Archives*, 1899)

31 mai — Le ministre écrit à Provost que l'évêque prétend avoir fait tout en son pouvoir pour le réconcilier avec M. de Crisafy. Autre difficulté avec Champigny, Richard, 341-3.

1702—Le marquis commande à Québec (*Doc. N.F.*, 1. 605).

6 mai — Le roi décide que Crisafy commande dans le gouvernement particulier de Québec, en l'absence de Callières, en observant que, si celui-ci et Vaudreuil faisaient tous

deux défaut, ce serait M. de Ramezay qui aurait par intérim, le commandement général de la colonie.

Vers 1754 on régla que le gouverneur de Montréal aurait rang de colonel, ainsi que les gouverneurs des T.-R. et de Québec. Le plus ancien remplace le gouverneur et c'est ordinairement celui de Montréal (Bougainville, 1757).

1703. 25 mai — Crisafy lieutenant de roi à Québec est témoin au testament de M. de Callières (M.S.R. 1890 1, 110).

30 mai — Le marquis de Crisafy est nommé gouverneur aux Trois-Rivières.

1704—On blâme de Crisafy d'avoir libéré La Ferté, Richard, (Archives, 1899, p. 365).

1705, 17 juin — Le ministre écrit à Crisafy qu'il est content d'apprendre de lui qu'il a fait des efforts pour encourager la culture du sol dans son gouvernement des Trois-Rivières, particulièrement la culture du lin. Le fer, qu'il dit être en abondance, pourrait être exporté en France.

9 octobre — Sa femme décède.

1707, 30 juin — Le roi trouve très étrange et très blâmable le procédé par lequel Ramezay, Crisafy, Galifet, Langloiserie et Louvigny, par une lettre commune, font des représentations sur leurs appointements. Ce procédé est inconvenant.

Même jour — Le ministre à Crisafy : L'affaire de l'exploitation des mines de fer doit être remise à la paix. Ne peut, pour l'instant, augmenter ses appointements.

1708, avril — M. de Crisafy gouverneur aux Trois-Rivières, et Madame de Varennes, ancienne gouvernante, sont parrain et marraine aux Trois-Rivières.

6 juin — Le ministre écrit à Crisafy qu'il a prié Raudot d'examiner la question de l'établissement d'une fonderie aux Trois-Rivières.

1709, mi-janvier — M. de Vaudreuil est aux Trois-Rivières et dit que Crisafy a parfaitement fait exécuter les ordres que M. de Ramezay lui avait envoyés pour avertir les habitants de se tenir sur leurs gardes.

6 mai — Sépulture, aux Trois-Rivières, de M. de Crisafy.

La succession Crisafy donna environ 2,000 francs. La Compagnie d'Occident réclame la droit d'aubaine.

Crisafy avait fait un testament en 1676 en faveur du commandeur de Crisafy et, à son défaut, à son neveu le chevalier de Crisafy, mais Louis XIV ne reconnût pas cet acte comme valide et il donna ses biens à un abbé d'Avesne.

1711, 7 juillet — Le ministre à Monseignat. Il est satisfait de sa conduite au sujet de la succession Crisafy et de la part qui en revient au comte d'Avesne, à qui le roi avait disposé de cette succession.

Cette année probablement, le fermier du domaine d'Occident réclame les droits qu'avait possédés la compagnie des Indes Occidentales; laquelle avait eu ceux dont jouit le souverain et notamment, le droit d'aubaine. Il eut gain de cause.

1712, 19 avril — Versailles. Arrêt du Conseil d'Etat qui révoque le don fait par le roi en faveur de l'abbé d'Avesne par droit d'aubaine et maintient le fermier du domaine d'Occident dans la jouissance de ces biens, parce que le marquis de Crisafy n'était point naturalisé.

1710, 10 mai — Le roi à Vaudreuil. Il a bien fait de faire saisir les biens de la succession du marquis de Crisafy.

Le jugement de Raudot là-dessus est bien fondé puisque Crisafy n'était pas naturalisé.

1713, 3 juillet — Après la mort de Crisafy et jusqu'à l'arrivée de Galifet, c'est Cabanac, major des Trois-Rivières, qui commande la place; il reçut plus tard une gratification.

Sur les frères Crisafy, il faut aussi consulter: P.-G. Roy *Famille Juchereau-Duchesnay*, 96-97; J.-Edmond Roy, *Rapport sur les Archives de France*, p. 529. Daniel, *Nos gloires nationales*, II, 286 et 304, enfin le *Bulletin des Recherches Historiques*, vols II, V, VI, XIV, XVII, XX, XXII, XXIII et XXIV.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Il n'y a pas eu de concessions de seigneuries dans la Nouvelle-France de 1717 à 1727, soit pendant dix ans. Pourquoi ?

Cur.

MENOIRES A BILLOTS ET PANNEAUX

Dans les premiers jours de la colonisation de la Beauce, le transport des effets se faisait soit en canot, avec de nombreux portages, soit à dos de cheval, en suivant les rives de la Chaudière ou les sentiers tracés par les Sauvages à travers les bois.

Le premier véhicule employé par les habitants de la Beauce, lorsqu'ils eurent à descendre leurs produits à Québec ou à en remporter ce qui leur était strictement nécessaire, fut les "menoires à billots".

Ces "menoires à billots" étaient composées de deux perches d'érable ou de merisier, de douze à quinze pieds de longueur, reliées à peu près au milieu à une bille de bois rond fixée par des chevilles de bois d'érable. On plaçait sur cette bille les effets, qui devaient y être attachés bien solidement.

Une des extrémités de ces perches traînait à terre tandis que le bout de l'autre côté de la bille servait de brancards pour y atteler un cheval ou un boeuf.

Ce véhicule tout à fait original était le seul qui pouvait transporter une charge assez lourde dans les chemins à peine ouverts.

Les cantons de la Beauce avant leur colonisation étaient sillonnés de chemins de sucrerie, que les habitants des seigneuries construisaient en commun pour se rendre aux belles érablières dont la région était parsemée.

Ces chemins de sucrerie étaient très étroits, mais avaient quelquefois une longueur de quinze, vingt et même plus de trente milles en pleine forêt. Ils étaient censés ne servir que lorsque la neige en avait couvert les souches, troncs d'arbres (corps morts), branches, racines et cailloux.

Avant même la fin de la saison du sucre, la neige était disparue, et il fallait, par ces mêmes chemins d'hiver, sortir le sucre des bois, alors on se fabriquait des "menoires à billots" très fortes qui remplaçaient la traîne d'hiver.

Un autre moyen de transport a été le "panneau" qui était une selle formée d'un large morceau de toile très forte dont on couvrait entièrement le dos d'un cheval ou d'un boeuf. Cette toile pendait de chaque côté de l'animal et elle avait deux grandes poches, l'une à droite, l'autre à gauche,

dans lesquelles on plaçait facilement toutes sortes d'effets. Cette selle avait un siège formé d'une peau de mouton et d'étriers.

Le "panneau" est mentionné dans grand nombre d'inventaires de successions des habitants de la Beauce; son usage s'est conservé jusqu'à ces dernières années, surtout dans le commencement des établissements au milieu de la forêt dans les cantons éloignés des centres habités.

PHILIPPE ANGERS

UNE ORDONNANCE INEDITE DU GOUVERNEUR DE LAUZON

Le Sieur de Lauson Conseiller ordinaire du Roy En ses Conseils d'estat et privé Gouverneur Et Lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle France estendue du fleuve Sainct Laurens,

Estant nécessaire de pourvoir à la retraicte Et à la sureté des habitants de Québec en cas que les Ennemis y fissent Irruption, Et comme le lieu de Québec est tout ouvert et sans défense la maison des Révérends pères Jésuistes seule capable de retirer nombre de personnes et de familles en une telle occurrence Et jugeant à propos que cette maison soit mise en estat défensable y faisant des flancs pour resister aux Ennemis en cas d'attaque, Nous avons prié les dits peres Jesuistes de fortifier leur maison de Quebecq y faire des Canonnières et Sallies pour la flanquer en sorte que l'on s'y puisse défendre contre les attaques des Ennemies mesme y avoir des pierriers et autres petites pierres pour s'y défendre. De ce faire leur ordonnons pouvoir en vertu de celuy à nous donné par Sa Majesté Mandons, etc. faict au fort St-Louis de Quebecq ce dixième jour d'aoust gbj C cinquante trois.

DeLauson,

Par Monseigneur Peuvret (1)

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, Papiers Baby.

GUILLAUME DE CAEN

Après considération, j'incline à croire que Guillaume de Caen ne pouvait être le vrai nom de famille de l'associé de Montmorency, mais plutôt un surnom comme il était de mode d'en porter alors. Nous avons des exemples nombreux dans nos annales de noms ainsi changés, dédoublés, ce qui, en bien des cas rend nos recherches extrêmement difficiles.

Au premier abord, le nom de Guillaume fait penser à une ville normande d'où sont partis plusieurs familles à destination de la Nouvelle-France. J'ai tout de suite consulté la *Recherche de la noblesse en la généralité de Caen, faite en 1666 et années suivantes* sans y rencontrer l'objet de ma recherche. J'eus recours ensuite au *Rôle des fiefs dans le grand bailliage de Caen dressé en 1640*. M. Gilles Huë y est dit vicomte de Caen. Il avait pour armes d'azur, à l'aigle éployée d'argent, accompagnés en chef de deux étoiles d'argent. Dans la généalogie de cette maison il n'y a personne s'appelant Guillaume à l'époque requise.

L'*Armorial universel* de M. Jouffroy d'Eschavannes, et le *Nobiliaire de Normandie* de M. de Magny, n'ont rien non plus. Consulté aussi le *Recueil des fiefs de l'ancienne France* et celui des *Armoiries des maisons nobles de France*, de M. de Genouillac. Il n'y a pas de M. Caen qui y figure.

C'est inconcevable.

Quoique l'on ait dit Guillaume de Caen négociant de Rouen (Ferland, *Hist du Can.*, 1-200 et Le Rev. P. LeJeune, *Tableaux Synoptiques* 1-39) il était cependant gentilhomme. S'il n'était noble de naissance, sa charge dans la marine, au moins, lui valait une noblesse personnelle temporaire.

L'*Armorial général de France*, de D'Hozier et le *Dictionnaire de la Noblesse* de Lachesnaye-Desbois, ont la mention suivante à l'article Zeddes: "Marie de Zeddes (famille noble de Champagne) épousa noble homme Guillaume de Caen, conseiller du roi, correcteur en la Chambre des Comptes, de Paris, lequel partagea avec son frère, le 15 août 1605, les biens qui leur étaient échus de leurs père et mère." Ce Guillaume, conseiller et correcteur en la Chambre des Comptes, est évidemment proche parent de Guillaume, capitaine de navire, qui vint au Canada.

On sait que la baronnie du Cap Tourmente, au Canada, fut érigée en faveur de Guillaume de Caen. Il la perdit à la suite de l'organisation de la Compagnie des Cent-Associés. Pour l'en dédommager, il reçut une des plus anciennes concessions de terre dans les Indes Occidentales. Par lettres patentes du 28 janvier 1633, le cardinal de Richelieu lui conféra la propriété de plusieurs des petites Antilles, donation qui lui fut confirmée en 1640 par d'autres lettres émanées du roi. (*Annuaire de la noblesse*, Paris, 1866, page 417).

En 1636, Guillaume de Caen était sergent-major de l'escadre de Bretagne et commandait le *Saint-Michel*. Il était capitaine depuis 1619.

D'après Bachelin-Deflorenne: "*État présent de la noblesse française en 1873*", il y avait à Paris, M. le comte de Caen, originaire de Caen, dont les armes: d'azur à la fleur de lis d'argent. J'ai trouvé trois familles ayant des armes ornées d'une fleur de lis, mais ces armes ne sont pas identiques, et, pour l'époque en question, c'est à dire vers le commencement du dix-septième siècle, il était impossibles d'y rattacher un Guillaume de Caen.

Y aurait-il parmi les lecteurs du *Bulletin* quelqu'un ayant une donnée plus précise à communiquer ? REGIS ROY

QUESTIONS

On a déjà posé la question au *Bulletin*, j'y reviens : où et quand est mort Pierre-François Fromage ? Il signe au contrat de mariage de Philippe Amyot et de Marie Harnois à Québec, le 25 septembre 1694. On le dit marchand. Un document du 26 janvier 1704 le dit commis à la Prévôté de Québec. Enfin, une pièce de 1708 nous permet de dire qu'il était mort avant cette année.

Le 4 juin 1715, le ministre écrit à MM. de Costebelle et Soubras au sujet de la pêche que les Anglais de Boston ont fait l'année dernière près de l'île Royale. Il dit que le Roi a donné ordre au sieur d'Iberville de se plaindre au roi d'Angleterre de ces empiètements. Quel est ce M. d'Iberville ? Il ne peut être question de Pierre Lemoyne d'Iberville mort depuis 1706.

XXX

LES PREDECESSEURS DE GARNEAU

A l'heure où Garneau se tourna vers lui, le champ de l'histoire en Canada n'offrait qu'une très maigre végétation. Il abondait, certes, en relations, mémoires et chroniques, mais il existait à peine quelques ouvrages dignes du nom d'histoire. Sous le régime français avait paru *l'Histoire de la Nouvelle-France* par le Père Charlevoix. De bon style, puisée aux sources officielles par un homme qui, de plus, avait visité les lieux et s'était documenté sur place, elle présente de sérieuses qualités d'exactitude et d'impartialité. Mais, outre qu'elle s'arrête en 1725 pour le Canada et en 1736 pour la Louisiane, elle égare trop souvent son lecteur dans les minuties de questions purement religieuses. Elle pêche également, selon la remarque de Garneau, par une "pieuse crédulité" qui mine son autorité considérablement. En dépit de quelques faiblesses, la critique doit reconnaître en Charlevoix un historien de bonne école et d'une méthode remarquablement avancée. Il est le créateur de l'histoire canadienne.

Après la conquête, George Heriot, directeur adjoint des postes dans l'Amérique anglaise, fit paraître à Londres en 1804, un premier volume, sous le titre, *The History of Canada from its first discovery*. Dans sa préface, l'auteur avoue, en toute franchise, que la plus forte partie de son livre n'est qu'une traduction de Charlevoix. Il ajoute seulement qu'il a, de plus, consulté quelques relations de voyage. Son travail ne dépasse pas les dates où s'arrête celui du Père Jésuite. Évidemment, laissé à ses propres ressources, Heriot abandonna la tâche de poursuivre seul son chemin: le second volume ne vit pas le jour. Simple compilation, fortement abrégée, l'histoire de Heriot ne se recommande par aucune qualité particulière. La monotonie de son récit chronologique s'augmente encore de l'enchevêtrement d'un style diffus et pénible. Il lui reste le mérite d'avoir été notre premier historien en langue anglaise.

Quelque vingt ans plus tard, William Smith, qui l'avait terminée en 1812, publiée en 1826, sous la date de 1815, une *History of Canada from its first discovery to the year 1792*. En l'abrégéant, il s'inspire, autant que possible, de Charlevoix. Pour la suite, il a utilisé nombre de documents officiels,

ainsi que des renseignements obtenus sur place et souvent des personnes mêmes qui ont pris part aux événements. Substantielle compilation de faits, enfilés les uns après les autres sans choix ni méthode, ses deux volumes accusent franchement l'absence de critique, l'insuffisance du style, et l'espoir d'établir la supériorité de l'anglo-saxonisme. Smith a, tout de même, dans la dernière partie de son livre, fait oeuvre de pionnier intelligent et documenté. Ses jugements sur les premières années du régime anglais représentent une opinion contemporaine fort respectable. Enfin, grâce à lui, sont venus jusqu'à nous des documents, aujourd'hui perdus, qu'il a reproduits ou cités libéralement.

Le premier Canadien à tenter l'oeuvre historique fut François-Joseph Perrault, celui-là même qui avait donné à Garneau des leçons d'histoire. Son travail n'est, de fait, qu'un manuel pour les écoles, mais il est aussi plus et mieux que cela, du moins pour le régime anglais. Toute critique, il faut l'admettre, est inexistante dans ce livre écrit par un fonctionnaire, qui en avait l'âme; mais on y trouve d'abondantes pièces documentaires. Sur nombre de faits, son bouquin a, de plus, la valeur d'un témoignage oculaire. Ainsi, tout rudimentaire qu'il soit de composition et de style, il vaut sur plusieurs points d'être consulté même de nos jours.

Avec Michel Bibaud, dont le premier de ses deux volumes parut en 1833, se présente une oeuvre plus considérable. A base de Charlevoix et de Smith, additionnée d'ouvrages subséquents, sa documentation qui ne s'aventure guère hors de l'imprimé, couvre cependant à peu près tout le champ historique. Mais insoucieux de critique et de méthode, il reçoit au hasard de toutes mains et ne sait pas assimiler ses emprunts. Maigre et malhabile, sa narration fatigue par son imprécision et son décousu. Il ne formule que rarement une idée générale, mais il se risque à de brèves réflexions, marquées d'une curieuse sagacité. D'une grande simplicité et d'une égale sécheresse, le style ne va pas au delà du mérite de la clarté. Tout en tenant compte de ces restrictions, l'ouvrage de Bibaud marque un effort louable et sérieux vers une présentation méthodique et complète du passé. Il a réellement atteint à l'histoire.

Ces quelques prédécesseurs, Garneau, dès son premier volume, allait les surpasser et les rejeter dans l'ombre. Mais quelque modeste que soit leur contribution à notre littérature historique, ils conservent l'indéniable mérite d'avoir pétri la matière et préparé la voie à leur successeur, à qui ils ont grandement facilité la tâche (Gustave Lanctot, *François-Xavier Garneau*, p. 137).

LES DISPARUS

Mgr Charles-Octave Gagnon — Né à Québec le 23 décembre 1857, du mariage de Charles Gagnon et de Hortense Garon. Il fut élevé à la prêtrise le 30 avril 1882 par Mgr Taschereau, archevêque de Québec. M. l'abbé Gagnon fut employé à l'archevêché de Québec, comme sous-secrétaire, comme maître de cérémonies, comme secrétaire et enfin comme archiviste. Le 27 mai 1890, à la demande de Son Eminence le cardinal Taschereau, M. l'abbé Gagnon était fait camérier secret de Léon XIII. Trois ans plus tard, le 4 mars 1893, il était nommé prélat de la maison du Pape. En 1898, Mgr Gagnon devenait aumônier de l'Hospice Saint-Charles à Québec. Il garda ce poste jusqu'au 24 mai 1909. En 1910, Mgr Gagnon acceptait la charge de sous-directeur de l'Action Sociale Catholique. En 1920, la maladie forçait Mgr Gagnon à se retirer au Pensionnat Saint-Louis de Gonzague, à Québec, où il décéda le 12 juin 1926.

L'hon. juge Néré Le Noblet Duplessis — Né à Yamachiche le 5 mars 1855, du mariage de Joseph Le Noblet Duplessis et de Marie-Louise Lefebvre-Descôteaux. Admis au barreau en 1880, il s'établit aux Trois-Rivières où il exerça sa profession d'abord avec M. F.-L. Desaulniers, puis avec M. J.-M. Desilets et enfin avec M. P.-N. Martel. Il fut élu député du comté de Saint-Maurice à la législature de Québec aux élections générales de 1886; 1892 et 1897. Il fut défait aux élections générales de 1900. En 1904, il tenta fortune dans l'arène fédérale dans le comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice, mais il fut battu. M. Duplessis fut aussi échevin puis maire des Trois-Rivières. Le 15 juin 1914, il était nommé juge de la Cour Supérieure pour la province de Québec. Décédé à Montréal le 23 juin 1926.

A PROPOS DE MARIAGE

Dans le *Bulletin* de juin 1921, p. 191, j'ai publié une note où je signalais que Pierre-Georges Boucher de Boucherville s'était marié deux fois le même jour. Quelque temps après, un chercheur bien connu me demanda s'il existait d'autres cas de mariage par les mêmes époux, devant un ministre protestant et devant un prêtre catholique? Jusqu'à présent le hasard ne m'en a fait trouver qu'un et c'est celui de Joseph-Hippolyte Hertel avec demoiselle LeComte-Dupré.

Ce Hertel, baptisé à Sorel le 25 juillet 1738, était fils de Joseph Hertel de Saint-François. Au mois d'août 1767, après une forte opposition de la part de sa mère, Mlle LeComte Dupré se serait évadée de la maison maternelle et serait allée se marier à l'église anglicaine avec le dit Hertel.

Voici le texte de l'acte, tel qu'il existe dans le registre de la Christ Church de Montréal:

"1767. Mr Joseph Hertel and Miss Mary Comte Dupré were married by licence the 3rd August."

On ne peut être plus concis n'est-ce pas?

Trois semaines plus tard, les époux ont dû obtenir le consentement de leurs parents, car cette fois, ils célèbrent leur mariage à l'église catholique, ainsi qu'en témoigne l'acte suivant:

"Le vingt-quatre août mil sept cent soixante-sept, vù la dispense de trois bans, accordée par Monseigneur l'Evêque de Québec, je soussigné, faisant les fonctions curiales en cette paroisse, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent sr Joseph-Hyppolite Hertel, âgé de vingt-neuf ans, fils de feu Joseph Hertel, écuyer, et de dame Suzanne Blondeau, ses père et mère, de cette paroisse d'une part; et d'aussi présente Marie-Anne Le Comte-Dupré, âgée de vingt-six ans, fille de feu Sr Jean-Baptiste LeComte Dupré et de Marie-Anne Hervieux, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part: les ai mariés selon les règles et coutumes observées en la Ste Eglise du consentement de la mère de l'épouse en présence de la mère de l'époux, des Srs Pierre Hertel, écuyer sr de Beaubassin, Pierre-Paul Neveu Sevestre, demoiselle Catherine Hertel, soeur de l'époux, qui ont signé le présent acte.

J. H. Hertel
Suzanne Blondeau Hertel
Marianne Dupré Hertel
Hertel Beaubassin
Neveu Sevestre
Catherine Hertel
Jollivet, Ptre

Le sieur Joseph-Hippolyte Hertel décéda au mois d'août 1781. A sa mort il était capitaine du "Département des Sauvages". Sa femme fut inhumée le 28 juin 1792.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

L'abbé Joseph Auclair — Né à Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette le 16 juin 1813, du mariage de Etienne Auclair et de Marie-Jeanne Blondeau. Ordonné prêtre le 21 septembre 1839, il fut vicaire à Saint-Joseph de Lévis et à Saint-Roch, puis curé de Sainte-Marie de la Beauce et de la cathédrale de Québec. Décédé à Québec le 29 novembre 1887. Auteur de *Le Congrès de la Baie Saint-Paul* (1ère édition en 1875 ; 2ème édition en 1882) ; *Les danses et les bals, sermons, notes et documents* (1879). A consulter sur l'abbé Auclair, *Notice biographique sur le Révérend J. Auclair, curé de Notre-Dame de Québec, décédé le 29 novembre 1887*, par l'abbé G.-P. Côté.

Le Père Frédéric de Ghyvelde — Né à Ghyvelde (France) le 19 novembre 1838, du mariage de Pierre-Antoine Tanssoone et de Marie-Isabelle Bollengier. Il entra chez les Franciscains à Amiens le 26 juin 1864, et fut admis à la prêtrise le 17 août 1870. Envoyé au Canada peu après 1878 pour y établir la quête du Vendredi-Saint en faveur des Lieux Saints, il y revint quelques années plus tard en qualité de commissaire de Terre-Sainte. Le Père Frédéric de Ghyvelde décéda à Montréal le 4 août 1916, et fut inhumé dans la chapelle des Franciscains aux Trois-Rivières. La liste de ses ouvrages a été publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXII, p. 317. A consulter sur le Père Frédéric de Ghyvelde une brochure récemment publiée par un de ses frères en religion, le Père Mathieu M. Daunais.

LES NOTAIRES DU ROI

On sait que sous l'ancien régime français, il y avait deux espèces de notaires: les notaires royaux et les notaires seigneuriaux. Les premiers, nommés par l'intendant, avaient juridiction dans toute l'étendue du gouvernement où ils résidaient: les derniers ne pouvaient exercer que dans les limites de la seigneurie pour laquelle ils avaient reçu commission.

Sous le régime anglais, les nominations des notaires appartinrent au gouverneur en chef jusqu'en 1848. Les commissions indiquaient l'étendue de juridiction de chaque titulaire. Cette juridiction pouvait varier à l'infini. Tantôt un notaire était nommé pour toute la province du Bas-Canada, tantôt pour un seul gouvernement, soit Québec, soit Montréal, soit Trois-Rivières, tantôt pour un certain nombre de paroisses dont les noms étaient indiqués, tantôt pour une seule paroisse. Tout cela dépendait du plus ou moins d'influence de celui qui recevait la commission.

A part ces notaires dont les fonctions consistaient à recevoir et à consigner dans les actes les volontés des parties, il y avait encore ce que l'on appelait les notaires du roi. Ces derniers, déjà notaires en exercice, recevaient une commission spéciale qui leur donnait le privilège de porter le titre de notaire de Sa Majesté et d'apposer les armes de la Couronne à la porte de leur étude. Cette commission devait être renouvelée à la mort du Souverain. Nous avons eu dans notre province, sous le régime anglais, cinq notaires du roi. Voici leurs noms:

1. Archibald Campbell, Québec, nommé le 18 mai 1821.
2. Jean-Marie Mondelet, Montréal, nommé le 19 juin 1821.
3. Joseph Badeau, Trois-Rivières, nommé le 18 février 1823.
4. Louis Guy, Montréal, nommé le 19 février 1828.
5. Jean-E. Dumoulin, Trois-Rivières, nommé le 20 décembre 1838.

Ces notaires du roi avaient-ils des attributions ou des privilèges spéciaux? La chose est difficile à dire. Il semble

même qu'il y a cinquante ans on n'en connaissait pas plus long sur ce sujet que de nos jours. En effet, à la séance du 27 mars 1848, la Chambre des notaires du district de Québec demandait au gouverneur quelle était la nature de l'office de notaire royal ou notaire de Sa Majesté dans la province du Bas-Canada, et quels étaient les pouvoirs, attributions et privilèges qui y étaient attachés, et nous ne croyons pas qu'aucune réponse fut donnée à cette question indiscreète.

D'après la tradition, ce titre de notaire du roi était tout simplement honorifique. C'est tout au plus si, dans les cérémonies officielles ou les démonstrations publiques, il pouvait donner la préseance à ceux qui le portaient, ainsi qu'il en est encore de nos jours pour les conseils du roi chez les avocats,

On dit encore que les notaires du roi dans chacune des trois villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières avaient le privilège exclusif de recevoir les contrats où Sa Majesté était intéressée. Ce dernier privilège était au moins plus substantiel que le premier.

Aujourd'hui, il n'y a plus de notaire attitré de Sa Majesté. Les gouvernements accordent leur patronage aux favoris politiques, mais la plupart du temps ils font rédiger leurs actes sous seing-privé, afin de donner au public le respect des lois et l'assurer de l'utilité du notariat (J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat*).

QUESTIONS

Le 10 mai 1650, Olivier LeTardif met Jean Bourdon en possession du fief Argentenay à l'île d'Orléans, qui vient d'être concédé à M. d'Ailleboust. Parmi ceux qui assistent à la prise de possession se trouve un "Cochon" qui n'est pas désigné autrement. Peut-on me donner les prénoms de ce Cochon qui se trouvait à l'île d'Orléans dès 1650 ?

A. X. B.

Dans une concession de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, en date du 21 septembre 1696, il est dit : "les dites concessions de terre réservées pour bâtir la bourgade du lieu." Y avait-il une bourgade autrefois à Boucherville? Que veut dire Pierre Boucher dans ce texte ?

Bouch.

LE PREMIER HALLAY OU HALLÉ CANADIEN

Mgr Tanguay, au premier volume de son *Dictionnaire généalogique*, écrit que Jean-Baptiste Halay, Hallay ou Hallé, le premier Hallé qui vint s'établir dans la Nouvelle-France, était originaire de La Coudray, en Beauce.

Il s'était marié au pays natal, avant de passer ici, avec Mathurine Vallet.

Jean-Baptiste Hallé s'était d'abord établi à la Longue-Pointe, village de la Côte de Beaupré, sur une terre que lui avait concédée Nicolas Maquart ou Macart le 30 novembre 1657. Il résilia ce contrat l'année suivante pour se fixer dans la seigneurie de Lauzon, M. J.-Edmond Roy, l'historien de la seigneurie de Lauzon, n'a pu cependant retracer le titre d'acquisition de Hallé.

Au printemps de 1672, Jean-Baptiste Hallé fut trouvé mort dans les bois, et, le 19 mars, le missionnaire Morel l'enterra dans le cimetière de la côte de Lauzon.

"Son fils unique Jean, lisons-nous dans l'*Histoire de la seigneurie de Lauzon*, qui, en 1667, était à la maison du procureur-général Bourdon, entra, l'année suivante (1668), à l'âge de dix ans, au séminaire de Québec. Il figure au nombre des six premiers élèves de cette institution. Il en sortit le 20 octobre 1669 (1). Agé de vingt-trois ans, en 1681, Jean Hallé cultivait pour sa vieille mère les dix arpents de la terre paternelle."

Mathurine Vallet décéda à la Pointe-Lévy, le 16 mars 1686, après avoir vu ses trois filles, Marie, Elisabeth et Barbe, unies à d'excellents partis.

Quant à Jean Hallé, fils de Jean-Baptiste Hallé et de Mathurine Vallet, il se maria deux fois et eut une nombreuse famille. Il décéda le 26 février 1726, à l'âge de 69 ans. On lit dans son acte de sépulture : "Les bons services qu'il a rendus à cette paroisse en exerçant la charge de bedeau depuis un grand nombre d'années doivent engager les paroissiens à se souvenir de lui et à prier pour le repos de son âme."

(1) L'Abeille, 1853.

C'est de ce Jean Hallé que descend le clan des Hallé de la seigneurie de Lauzon qui a donné à l'église un évêque et plusieurs prêtres distingués et à l'état grand nombre de citoyens utiles.

P. G. R.

UN ENGAGEMENT D'APPRENTI CHIRURGIEN
EN 1717

Pardevant le Nore. Royal en la prévôté de Québec y résidant soussigné, fut présent Pierre Coraud, Sr. de la Coste, natif de la ville d'Angoulême, paroisse de St. André, étant de présent en cette ville de Québec, lequel s'est volontairement engagé au sieur Simon Soupirant, Me. chirurgien en cette dite ville à ce présent et acceptant, qui l'a pris et retenu à son service en qualité de garçon barbier et chirurgien pour deux années entières et consécutives qui ont commencées le premier de ce mois pendant lesquelles il s'oblige envers le dt Soupiran de faire toutes ses barbes tant de la ville que de la boutique, et tout ce qu'il pourra faire concernant la chirurgie ; Au moyen de quoi led sieur Soupiran s'oblige de le nourrir, loger et blanchir même lui faire racommoder son linge, lui montrer tout ce qui lui sera possible dans l'art de chirurgie, le mener avec lui voir ses malades en ville, et le laisser aller à l'hôpital tous les jours à l'exception des mercredy, samedy, dimanches, et dans l'automne lorsqu'il sera nécessaire à la boutique, comme aussi lui fournir les razors et outils concernant la chirurgie, car ainsy & sans que led Coraud puisse quitter le service dud Sr Soupiran pendant led temps, promettant & sous l'obligation & renonçant & fait et passé aud Québec en l'estude dud notaire après midy le dix-huite. may mil sept cent dix sept, en presence des sieurs Jacques Pinguet de Vaucour et Jean Mossion, témoins demeurans aud Québec qui ont avec les d parties et notre signés.

Soupiran
Pierre Courreaud de Lacoste
Pinguet de Vaucour
Jean Mossion
Rivet (1)

(1) Archives Judiciaires de Québec.

LA FAMILLE HUOT

L'ancêtre de la famille Huot, à laquelle appartient M. Charles Huot, artiste-peintre, s'établit dans la paroisse de L'Ange-Gardien, près Québec, entre les années 1668 et 1670. Comme son nom n'apparaît pas dans les recensements de 1666 et de 1667, et qu'il se maria en 1671 à L'Ange-Gardien, on doit supposer qu'il s'y établit durant l'une des deux années précédentes.

Selon son contrat de mariage passé devant Paul Vachon, notaire royal, le 12 juillet 1671, Mathurin Huau (Huot), était originaire de la paroisse de la Madeleine, en la ville de Segré, évêché d'Angers, province d'Anjou (1).

La famille Dutertre, (Letartre), avec laquelle il s'allia par son mariage avec Marie Dutertre, fille de René et de Louise Goulet, était originaire de la paroisse de Saint-Pierre de la Poterie, évêché de Chartres, en la province du Perche.

Le mariage fut célébré le 25 novembre 1671, dans l'ancienne chapelle de L'Ange-Gardien, par messire F. Fillon, prêtre, missionnaire et desservant des cures de la Côte de Beaupré (2). Ce fut ce digne prêtre qui, quatre ans plus tard, bâtit l'église en pierre de L'Ange-Gardien. Ce temple remplaçait la première chapelle construite en colombages quelques années auparavant.

Au recensement de 1681, on trouve Mathurin Huot établi sur la Côte de Beaupré, non loin de l'église de L'Ange-Gardien. Il a pour voisin, d'un côté, Joseph Guyon, et de l'autre, René Letartre, dont il marie la fille en 1671. Dans le recensement susdit, il est fait mention de lui : Mathurin Huau (Huot), 35 ans ; Marie Letartre, sa femme, 26 ans ; enfants : Marie, 8 ans ; Jean, 4 ans ; Louise, 2 ans ; un fusil, 3 bêtes à cornes, 6 arpents en valeur" (3).

Plusieurs autres enfants naquirent de ce mariage ; il n'entre pas dans le cadre de la présente généalogie de faire l'histoire de toutes les familles qui descendent de Mathurin

(1) Voir greffe du notaire Paul Vachon, Archives de la province de Québec, Palais de Justice, Québec.

(2) Registres de la paroisse de L'Ange-Gardien, année 1671.

(3) *Histoire des Canadiens Français*, par Benjamin Sulte, vol. V, p. 80.

Huau (Huot). Nous donnons seulement la lignée dont descend M. Charles Huot. On remarquera que le nom de l'ancêtre, *Huau*, est devenu *Huot*, et qu'il s'écrit ainsi depuis plus de deux cents ans.

Généalogie de M. Charles Huot, artiste-peintre

I—Mathurin Huau (Huot). Fils de René Huau et de Rénée Fortier, de la paroisse de la Madeleine, en la ville de Segré, province d'Anjou, diocèse d'Angers. Marié à L'Ange-Gardien le 25 novembre 1671 à Marie Dutertre, (Letartre), fille de René Dutertre (Letartre) et de Louise Goulet.

II—JEAN. Marié à L'Ange-Gardien le 17 janvier 1701 à Madeleine Roussin, fille de Nicolas Roussin et de Madeleine Tremblay.

III—FANCOIS. Marié à L'Ange-Gardien le 18 février 1754 à Marie-Louise Maheu, fille de Gabriel Maheu et de Clotilde Garneau.

IV—FRANCOIS. I—Marié à Sainte-Famille, I.O., le 18 janvier 1780 à Marie-Charlotte Leblond, fille de Jean-Baptiste Leblond et de Marie-Charlotte Létourneau;

2—Marié à Notre-Dame-de-Québec le 14 janvier 1783 à Marie-Louise Robitaille, fille de François Robitaille et de Marie-Mathurine Moreau.

V—JEAN. Marié à Notre-Dame-de-Québec le 29 novembre 1815 à Geneviève Raby, fille d'Augustin-Jérôme Raby, et de Marie-Gilles Turgeon.

VI—CHARLES. Marié à Notre-Dame-de-Québec le 7 février 1853 à Aurélie Drolet, fille de Gaspard Drolet et de Marie-Antoinette Leblond.

VII—CHARLES. Artiste-peintre. Marié à Paris, France, en 1888, à Louise Schlaechter, originaire du grand duché de Mecklembourg Schwerin, en Allemagne.

Par ce qui précède, on voit qu'une branche de la famille Huot s'tablit à Québec vers 1800. Toutefois, quelques-uns des descendants de Mathurin Huot restèrent fidèles à la terre ancestrale. En 1908, l'un d'eux put justifier une occupation ininterrompue de deux cents ans par les descendants de Mathurin Huot. Nous empruntons au *Livre d'or de la No-*

blesse rurale, la généalogie de la branche demeurée sur le bien ancestral depuis 1670 (1).

Famille Huot, de L'Ange-Gardien.

Mathurin.	1671 . . .	Marie Letarte.
Jean.	1701 . . .	Madeleine Roussin.
Jean-Thierry.	1733 . . .	Françoise Fiset.
Mathurin.	1768 . . .	Geneviève Lefrançois.
Pierre.	1807 . . .	Marguerite Marois.
Chrysostôme.	1837 . . .	Marie Beaudoin.
Joseph-Chrysostôme. . .	1868 . . .	Henriette Gagnon.

Notice biographique de M. Charles Huot, artiste-peintre

Charles Huot est né à Québec du mariage de feu Charles Huot, marchand, et de dame Aurélie Drolet. Il suivit d'abord les cours de l'École Normale de Québec, où il se distingua par ses succès dans les classes du dessin. A la même époque, il commença à s'adonner à la peinture, et plusieurs toiles du jeune élève attirèrent sur lui l'attention publique.

A 19 ans, il partait pour l'Europe, plein de confiance dans l'avenir et bien décidé de travailler avec ardeur sous la direction des maîtres français. Laissons ici la parole au correspondant d'une revue française "*Le Bien et le Beau*" publiée à Paris. Pierre de Melville écrivait récemment ce qui suit :

"M. Charles Huot, qui est bien Canadien Français, puisqu'il est né à Québec, vint à Paris à l'âge de 19 ans. Il passa cinq années à notre École des Beaux Arts, où il fut un brillant élève de Cabanel. A vingt et un ans, il envoyait au Salon son premier tableau: "Le bon Samaritain," qui est, depuis, au musée de Pontoise. Il participa à plusieurs Salons consécutifs et à d'autres expositions, notamment à l'exposition universelle de Paris, en 1878, avec des scènes canadiennes qui lui valurent des diplômes et des médailles. Après avoir visité l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, il séjourna dix-sept ans en France. Le maître Beaudry le chargea de copier ses décorations de l'Opéra, copies qui servirent à exécuter des tapisseries genre Gobelin. M. Huot a fait aussi des

(1) Voir : *Le Livre d'Or de la Noblesse rurale*, p. 95.

illustrations pour des ouvrages édités à Paris, entre autres, "L'art d'être grand-père," de Victor Hugo, et "La civilisation des Arabes, du Dr Lebon."

Pendant son séjour en France, M. Huot sut se créer une réputation de peintre remarquable : on trouve son nom dans le *Dictionnaire des Artistes français*, publié à Paris il y a quelques années déjà.

Mais il tardait à M. Huot de revoir sa ville natale. En 1898, il revint définitivement à Québec, où déjà une belle réputation d'artiste-peintre l'avait précédé.

En 1900, M. Charles Huot faisait une première exposition à Québec. Une centaine de tableaux, portraits paysages, tableaux de genre, aquarelles, etc., furent exposés. Ce fut une véritable révélation pour la population québécoise. Pendant un mois on vit défiler des milliers de visiteurs dans les bâtisses du Parlement, où avait lieu l'exposition. Des scènes de la vie canadienne, et des paysages représentant certains endroits bien connus de la région de Québec, attirèrent tout particulièrement les regards des visiteurs.

La presse du pays fit l'éloge de M. Charles Huot en termes très flatteurs. M. J.-P. Tardivel, dans la *Vérité*, de Québec, lui consacra un article très élogieux qui résume bien la pensée populaire. Nous en donnons la conclusion :

"M. Huot est un peintre de chez nous, bien qu'il ait étudié longtemps en Europe. Il cherche de préférence ses inspirations dans nos campagnes, nos forêts, au bord de notre grand fleuve, et au foyer de l'habitant. C'est pour cela que son exposition a vivement intéressé le public de notre ville qui aime la note canadienne."

L'exposition toute personnelle que fit M. Charles Huot en 1900 fut un triomphe indiscutable. Les journaux et les revues se plurent à faire l'éloge de l'oeuvre de M. Huot. M. Léon Ledieu, dans *Le Monde illustré*, de Montréal, et M. Louis Fréchette, dans *Le Soleil*, de Québec, publièrent des études remarquables. Un critique d'art de Québec, bien au courant du mouvement artistique, M. Nazaire Levasseur, lui consacra un bel article qui se termine par les réflexions suivantes :

"M. Huot est un peintre du terroir. En général, il crée. Les trois quarts de ses tableaux sont des originaux. Il est

scrupuleusement exact et dans la ligne et dans le coup de pinceau. Il sait reproduire fidèlement la nature. Dans ses paysages, on se retrouve immédiatement et l'on nomme d'emblée l'endroit, même s'il s'agit d'une simple route au milieu d'un bois. Deux ou trois points des Laurentides formant perspective suffisent pour s'orienter. C'est dire que chez lui l'impression est profonde, la mémoire et le coup-d'oeil sont remarquables.

"Ce qu'il y a d'intéressant et de précieux pour nous, c'est que M. Charles Huot se plaît à chanter et à célébrer, dans ses tableaux, notre pays, son histoire, ses scènes de mœurs, ses paysages, ses forêts, ses rivières, avec leurs cascades, etc. En un mot, M. Charles Huot vient de se révéler peintre vraiment remarquable."

La liste des oeuvres de M. Charles Huot est considérable. Nous n'entreprendrons pas de la dresser au complet. Qu'on veuille nous permettre d'en signaler quelques-unes :

Parmi les portraits, mentionnons : Sa Sainteté Pie X, conservé à l'Université Laval, l'abbé Lindsay, Mgr T.-G. Rouleau, Mgr Horan, Mgr Langevin, les abbés Chandonnet et Légaré, anciens principaux de l'École Normale de Québec; l'honorable, M. Letellier de St-Just, l'honorable Thomas Chapais, Mgr Laflamme, ancien professeur à l'Université Laval de Québec, les supérieurs des collèges de Lévis et de Chicoutimi, les juges F.-X. Lemieux, Casault, Meredith, Taschereau, Aylmer, Sévigny; l'honorable Cyrille F. Délége, etc, etc.

M. Huot excelle dans les tableaux d'histoire. A l'occasion du 3ème centenaire de la fondation de Québec, ses talents d'artiste et ses connaissances en archéologie et en histoire furent mises à contribution par le Comité général de cette fête dans l'illustration des costumes et des drapeaux de l'époque, dont il fit tous les dessins. C'est sous la direction de M. Huot que fut construit le "Don de Dieu" qui figura aux grandioses fêtes de 1908.

Le Parlement de Québec possède un grand tableau historique intitulé : "Le premier Parlement de Québec en 1791." Ce tableau seul, avec le plafond de la même salle, sur lequel M. Charles Huot a peint une touchante allégorie historique, dont le sujet est la devise de la province de Québec, "Je me

souviens," suffirait à illustrer son auteur, mais M. Charles Huot a un grand nombre d'autres tableaux à son crédit ; la liste des oeuvres de notre peintre québécois fournirait la matière à une jolie brochure.

Nous ne saurions passer sous silence la verrière si remarquable que l'on admire à la bibliothèque de l'Assemblée Législative, composition originale au bas de laquelle on a justement inscrit: "Je puise mais n'épuise".

Parmi les tableaux de genre, paysages et scènes d'intérieur canadien, signalons les tableaux exposés en 1900 au Parlement le Québec: "Le Laurier", scène de moeurs politiques; "Labour d'automne", scène champêtre qui a été achetée pour le Musée d'Ottawa; "Le Père Chatigny", "Le Père Godbout" et "Le Sanctus à la maison", sont des scènes d'intérieur canadien vraiment remarquables; le "Sanctus", surtout, est une oeuvre de toute première valeur artistique. Pamphile Lemay lui a consacré une jolie poésie.

Parmi les paysages canadiens signalons: "Effets de lune sur le Saint-Laurent", "Coucher de soleil au bout de l'île", "La chute Montmorency", "Le Petit Saguenay", "Les marches naturelles", "Le fleuve Saint-Laurent en hiver", "Le chemin de la Boule à Lorette", "La rivière Batiscan", "Les gardeuses d'oies", "La huronne", etc; "Le remouleur", scène parisienne, "La vieille fileuse" et "Les glaneuses", tableaux exposés au Salon de Paris en 1884, et combien d'autres nous pourrions mentionner.

La qualité première des tableaux de M. Charles Huot est qu'ils sont franchement canadiens. La synthèse de son oeuvre est l'application de l'art européen à la belle nature et à l'histoire de son pays. Il a su poétiser quelques-unes des pages les plus intéressantes de notre histoire ainsi que quelques-unes de nos moeurs champêtres, etc. Il a relevé à nos propres yeux les beautés incomparables de notre patrie en les idéalisant sur la toile. En un mot, ses tableaux font mieux aimer notre patrie canadienne.

Ajoutons que M. Charles Huot est loin d'avoir terminé sa carrière artistique; son pinceau n'est pas oisif: portraits, tableaux d'églises, et autres sortent périodiquement de son atelier. Il prépare actuellement un grand tableau d'histoire: "L'ouverture solennelle du Conseil Souverain",

en 1663. Il nous a été donné de voir l'esquisse de ce beau tableau: elle est simplement délicieuse. Espérons qu'avant longtemps nous pourrons admirer cette oeuvre vraiment magistrale dans la grande salle du Conseil Législatif, pour laquelle elle est destiné.

HORMISDAS MAGNAN

LES DISPARUS

Pierre-Théophile Legaré—Né à Charlesbourg le 12 février 1851, du mariage de Pierre Legaré et de Eulalie Renault. Il débuta dans les affaires en créant, avec son père, une industrie d'instruments aratoires. En 1877, il se lançait dans les affaires pour son propre compte. L'année suivante, il achetait la Cossitt Co., de Brockville. En 1890, M. Legaré entra en société avec M. Latimer, manufacturier de voitures, de Montréal. Cinq ans plus tard, il achetait les intérêts de M. Latimer et continuait les affaires sous son propre nom. En 1910, M. Legaré constituait en corporation la maison P.-T. Legaré Ltée qui, en 1921, devint la Compagnie P.-T. Legaré Ltée avec un capital actions de \$5,000,000. La Cie P.-T. Legaré fait aujourd'hui affaires à peu près dans tous les centres de la province de Québec. En 1919, Sa Sainteté Benoît XV créait M. Legaré commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand. Cet homme d'affaires remarquable décéda à sa maison de campagne du lac Legaré, dans la paroisse de Sainte-Rose, comté de Témiscouata, le 9 juin 1926.

George-Manly Muir — Né à Amherstburgh, comté d'Essex, Ontario, le 16 avril 1807, du mariage de Charles-Adam Muir, major au 4^{te} Régiment de Sa Majesté, et de Elisabeth Bender. Admis au barreau le 25 mars 1830, M. Muir fut le premier greffier du conseil exécutif de la province de Québec sous le régime de la Confédération. Il fut ensuite greffier de l'Assemblée législative de la province de Québec. Converti à la foi catholique à l'âge de douze ans, M. Muir fut un des bienfaiteurs insignes du Bon-Pasteur, de Québec. Les services qu'il rendit à l'Eglise lui valurent le titre de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. Décédé à Québec le 7 juillet 1882.

LA MÈRE CÉCILE DE SAINTE-CROIX

La Mère Cécile de Sainte-Croix fut une des Ursulines qui eurent la gloire et le mérite de venir fonder le monastère de Québec avec la Mère Marie de l'Incarnation.

La Mère de Sainte-Croix est peut-être moins connue que ses compagnes de mission ; elle n'en mena pas moins pendant les quarante-huit années qu'elle a passées dans la Nouvelle-France une vie utile et édifiante.

La Mère Marie de l'Incarnation, qui avait toujours le mot juste, a dit de la Mère Cécile de Sainte-Croix qu'elle était une "religieuse parfaite."

Dans l'ouvrage intitulé *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, il est dit de cette vénérable compagne de la Mère Marie de l'Incarnation :

"Semblable à la violette au milieu des lis, aimant la vie intérieure et cachée en Dieu, la Mère Cécile de Sainte-Croix fuyait avec soin tous les rapports inutiles avec un monde auquel elle avait renoncé. Son unique délassement en ce pays fut l'étude épineuse des langues sauvages, et ses plus chères délices furent toujours d'instruire les petites Algonquines et les Montagnaises, dont elle parvient à parler avec facilité les langues respectives. Durant près d'un demi-siècle la Mère Cécile de Sainte-Croix partagea avec un courage héroïque les privations, les peines et les fatigues des premières religieuses de ce monastère. De combien d'épreuves sa vie ne fut-elle pas traversée, surtout pendant les longues années qu'elle survécut à ses saintes compagnes ! En 1686, à l'âge de 77 ans, elle eut la douleur de voir brûler pour la seconde fois son monastère, et elle mourut au milieu des incommodités qui en furent la suite."

La lettre de la Mère Cécile de Sainte-Croix que nous donnons ici provient des Archives départementales de Rouen et est inédite, croyons-nous.

LETTRE DE LA MÈRE CÉCILE DE SAINTE-CROIX A UNE DE
SES COMPAGNES DE FRANCE

Ma Mère très chère,

La paix et amour de Nostre Seigneur. J'avois proposé de garder vostre lestre à escrire la dernière afin de vous don-

ner tout le temps mais i'ai veu que 'ien avois sy peu que i'ai tout quitté le reste. ie n'ay point assez de mortification pour vous escrire si en bref sçachant d'ailleurs que vous attendez cette lestre avec impasience et que ie vous priay bien de me faire acquiter de celles qui me resteront necessaires comme à monsieur de La Tour. Je vous escrivis sur la mer environ à cent cinquante lieues de diepe par les pecheurs. Je ne sçais sy vous avez recue la lestre. Dieu mersi nous avons esté preservée du danger des navires que ie vous mandois mais nous en avons bien encouru d'autres que ie vous diray. Il m'a souvent passé par l'esprit spesiallement durant le mal de la mer qui est ce en quoy i'ay le plus souffert et qui a le plus long temps duré. Je tacheray de bien vous dire tout afin que vous vous y attendiez, quant vous en viendrez là. Pour ce qui est de la nourriture en quoy pour l'ordinaire on endure beaucoup sur mer et de quoy i'ay ouy plusieurs se plaindre, nous avons esté exemptes de cela et beaucoup mieux traictées que nous n'eussions esté en nostre maison particulièrement pendant que nous avons esté dans le navire de monsieur Bon-temps qu'y avoit donné ordre qu'on ne nous resfusast aucune chose de ce que nous demanderions. C'est, Dieu merci, la moindre mortification que l'on a que le manger. Je l'ay expérimenté. Nous nous sommes veues plus contentes avec de la molue sans beurre que nous n'estions dans l'abondances des viandes. Il m'a, dis-je, souvent passé par l'esprit que c'est autre chose d'expérimenter les incommoditez de la mer que d'en ouir parler seulement, quand on se voit à 2 doist de la mort, on ce trouve bien estonné. Je pense bien que toutes les autes qui ont plus de mortification passeront cela plus doucement mais aussi je vous dis mon infirmité. Un grand bien est que quand cela est passé, il ne reste plus que de la ioye de s'estre veue en danger pour Dieu. On ne voudroit pas n'i avoir point esté. Il semble que Nostre Seigneur donne cela pour rescompense et n'estoit que mon immortalisation vous trouve à dire et la compagnie de mes cheres soeurs, ie ne penserois pas estre hors de France. Celle qui pense que l'on souffre beaucoup ici se trompent. La première leçon que j'ay apris du R. Pere Le Jeune et que j'ay trouvée tres veritable qu'on n'a point de croix en Ca-

nada que celle que l'on apporte de France. Je l'expérimente tous les iours.

Quassi des aussi tost que ie vous escrivis ma dernière, nous eusmes une furieuse tempeste qui dura quinze jours avec fort peu d'intervalle si bien que toute la semaine des rogations compris le jour de l'assension nous fusmes privées d'ouir la sainte messe et de la sainte communion. Nous eusmes la mesme mortification le iour de la pentecoste. Le vaisseau estoit tellement agitté durant tout le temps qu'il estoit impossible de ce tenir de bout ni faire le moindre pas sans estre apuyée ni mesme estre assise sans se tenir à quelque chose, ou bien on ce trouvoit incontinent roulée à l'autre costé de la chambre. On estoit contrainct de prendre les repas à platte terre et tenir un plat à 3 ou 4 et si on avoit bien de la peine de l'enpecher de verser. La plus grande partie de nous estoit tellement malade que des plus mortifiés. Entre autre Madame de La Pelterie ne songeoit plus au Canadas qu'elle nomme pour l'ordinaire son cher peis, mais à avoir un peu de calme et en effect si tost que cela vient, on est guéri. Elle a esté entre autres fort affligée du mal de coeur et ie vous laisse apenser quel soulagement pour sa délicatesse : car apres ce mal la plus grande incommodité du navire est la puanteur et saleté du goudron et du petun. Il fust verifié ici en mon endroit ce que nos meres de Tour avoient tiré dans le nouveau testament pour leurs campagne à savoir qu'il seroit donné a celuy qui auroit : car pour ce que ie tiens assez de l'humidité de la mer i'ay esté tellement incommodée pendant tout ce temps là d'une quantité d'eaues qui me sortoient par la bouche particulièrement lord que i'estois couchée que ie ne crois point exagerer de vous dire que ien ait bien lesté un seau si bien ie n'avois de plus grand ennemy que le lict. Aussi pendant les grandes tempestes ie ne couchois point i'aimois mieux demeurer iour et nuict apuyée contre quelque chose car il ni avoit pas moien de tenir la teste debout aussi qu'il m'eust fallu une grande quantité de linge pour demeurer au lict. Vous aviez de la peine a me permettre une planche soub le matelas tant sur mer comme ici on ne couche point autement : il ni a point

moyen d'user de pailleasse c'estoit tout ce que ie pouvois faire des le matin juesques au soir de me disposer pour aller a confesse quand yl estoit iour iour (sic) di aller et ie nay point de congnoissance que i'aie eu de la peine a ieunner que les quatre temps de la pentecoste dernier. Le iour de la Sainte Trinité environt sur les 10 heures du matin comme nous disions nonne du grand office nous entendismes les cris lamentables des matelost nous ne lessions pourtant de poursuivre ne sçchant ce que c'estoit lors que le R. pere vimont dessendit en nostre chambre qui nous dit nous sommes morts si Notre Seigneur ne nous faict misericorde il y a un glaçon qui va aborder le navire et n'en est plus que 10 pas lequel est grand comme une ville et s'estans lors mis a genoux et nous aussi il dit ces parolles que Saint François Xavier avoit autrefois dites en un pareil danger Jesus mon redempteur faictes nous misericorde ma mère de Saint Joseph luy dit mon pere fessons un voeu, mais il luy respondit il ne faut rien faire que bien apropos se souvenant qu'en pareils cas il en avoit faict un lequel il eut bien de la peine a faire accomplir mais il s'avisa d'en faire seulement un pour ceux qui estoient dans la chambre qui fust de dire 2 messe a l'honneur de la sainte Vierge et de saint Joseph et chacun 2 communions a la première terre que nous rencontrerions cela faict il nous dit ie m'en vai aux matelots et puis ie reviendray ici vous donner l'absolution nous avons encor une demie heure il donna ordre aussi de faire appeler le bon frere qui estoit avec luy afin que nous puisions tous mourir en mesme lieu lors que j'entendis du pere nous sommes morts. Je n'avois point eu peur auparavant il ne me vint une seule pensée de mes pechez ni crainte du iugement ni de l'enfer la seule crainte de mourir dans la mer me saisit et me dura iusques a ce que le pere fust sorti que je commençai a rentrer dans moy mesme et m'interroger sy i'avois envie de mourir dans cette disposition. Je n'eus guerre de temps pour me resoudre car aussi tost monsieur bon-temps entra dans la chambre et nous dit nous sommes garantis mes c'est un miracle et a l'instant il nous montra le glaçons au derrière du navire du quel on ne pouvoit voirs le

sommet a reson des brunnes qui estoient fort grosses et ont duré long temps si bien que nous nous sommes veus encor une fois en peril proche des terres que l'on ne voioit point. Nous avons attribué nostre delivrance aux prieres que vous fesiez pour nous et en effect i'ay ouy dire a des matelots les plus experimentez qu'ils ne s'estoient jamais veus en pareil danger et que moralement parlant il estoit impossible d'eschaper car on estoit lors en plaine mer il ni avoit point assez de temps pour tourner les voilles un seul homme qui tenoit le gouvernail tourna lors si dextement le navire le quel alloit de grande vitesse fondre sur le glaçon qu'on a tenu une chose impossible qu'un homme put faire cela. Le lendemain nous visme encor encor (sic) plusieurs glaces mais comme on les aperçeut de plus loing on s'en donna de garde nous les visme assez proches entre autre une que lon disoit estre aussi grande qu'une petite ville laquelle au contrere des autres qui semblent estre toutes couvertes de neiges quoi qu'en effect elle ne le soient point car on voit bien le soleil qui donne de sus. Celle la estoit claire comme un cristal. Quelque temps auparavant que l'on les aperseut el fesoit froit comme au mois de janvier. Pour ce qui est de moy de puis ce temps la ie nai plus rien souffert. Voici de la consolation de puis le iour du Bienheureux Louis de Gonzague iusques au iour de nostre arivée nous navons manqué d'entendre une ou plusieurs messes et de communier chaque iour. Tous les iours de puis l'enbarquement si ce n'a esté que nous fusions toutes malades le R. pere vimont ne manquoit tous les iours a nous expliquer nostre point d'oreson. Il nous disoit qu'une des causes pour quoy les religieux ne profitent point en l'oreson est qui changent trop souvent leurs matieres et en effect tout le temps que nous avons esté sur la mer il ne nous l'a changée que fort rarement. S'il arivoit quelque festes de saint comme saint Pierre il ne lessoit de poursuivre son suiet et nous le faire tourner sur la festes. Il avoit donné un reglement pour les actions du iour. Chaque supérieure fesoit l'office sepmaine a sepmaine et estoit a elle a faire garder le règlement. Nous disions l'offices et fesions nos lectures 2 fois le iour

en public on la fesoit aussi en talle chacun a son tour. Il avoit ordonné que de puis la recreation du soir iusques au lendemain apres l'oreson on parlast le moins que l'on pouroit et avoit de coutume de nous dire qu'encor que nous retinsions l'esprit de Religion tant qu'il nous seroit possible nous en perdrions assez. Nous nous confessions quand nous voulions tous les iours sy nous avions dévotion en cor que nous en communion point nous avions prédication festes et Dimanches avec cela le pere a continué la mesme charité qu'il avoit a la rade. Je pense que nous fusions morte sans luy. Je n'ai jamais veu un homme semblable. La première fois que nous visme des sauvages ce fust en cor estant a quelque lieues de tadoussac. Ce fust un capitaine nommé iouënchon qui est congneu des François et est le pere de ce sauvage qui a esté saluer le roy en France au non de toute sa nation, lequel amena dans le navire ou nous estions le R. pere Gondonin Jesuite si bien que des maintenant nous avons 2 peres en nostre compagnie. Ces sauvages sont de Miskén et sont un peu mieux polis que ceux de ce peïs ici, ils estoient estonnez et reïouis ce nous disoient il par la bouche du R. pere Gondonin qui a demeuré long temps parmi eux et cest a luy a qui le roy a faict donner les habits quil donne aux sauvages pour leurs porter, de ce qui ce voioit des filles aussi bien que des hommes lesquelles se consacroient a Dieu et du depuis ils nous sont venus voir a Kebec et nous dit de rechef que sy nous voulions aller en son pais il ne nous lesroit manquer derien. Il nous fit un desnombrement de tout ce qu'il y avoit pour manger. Nous arivasme a tadoussac le 20 Juillet tous les 3 navires ensemble. Je vous laisse a penser la ioie. Le lendemain nous sortisme de l'Amiral pour nous embarquer dans le saint Jaques qui est seul des trois qui monte à Kebec et est commandé par monsieur Ançot la ou nous estions si estroictement logez que quand nous estions toutes assises autour du cofre qui servoit a dire tous les iours 4 messes nous avions ce bonheur, et a presndre les repas que nous prenions avec les 4 peres savoir est le R. pere Vimont, le Pere Gondonin, le Pere Poncet, le Pere Chaumonnot et le bon frere Claude quand nous estions

dis ie toutes rengées celle d'un bout ne pouvoient passer sans faire lever les autres car on navoit iustement que sa place en cor bien estroicte et pour coucher il estoit besoing daiuster des planches sur le cofre et ietter nos matelas dessus et nostre nourriture commensa lors de molue au vinaigre sans beurre ou un peu de tart qui continua, le reste du voiage aureste avec des contentements que ie ne vous saurois expliquer. La premiere fois que nous dessendisme en terre ce fust le iour de sainte anne que lon fut acomplir une partie du voeu susdit. Nous pensammes encor perir. Comme nous dessendions du vaisseau dans la chaloupe peu s'en falut qu'elle ne tournast. Nous demeurasme dans le Saint Jaques iusques au vendredy 29 de iuillet que nous en sortisme a cause que les vents estoient contreres et nous misme dans une barque qui montoit e Kebec. Il ni avoit point d'autre lieu a ce mestre a couvert qu'une petite chambre qui estoit plaine de molue quassi iusque au haut sy bien que nous ni pouvions tenir que couchees les unes sur les autres tassez comme du pain au four et comme il ni avoit pas moient a cause de la chaleur et de la puanteur de la molue eschauffée di demeurer plus longstems toute une partie estoit contrainte de demeurer sur le tillac a la pluye qui estoit lors fort importunne et la nuict aussi bien comme le iour. Il est vray sans conpareson qu'il y avoit moins de mortification de demeurer a la pluye que de souffrir l'incommodité de la chambre car seulement celles qui en sortoient santoient si fort qu'on avoit peine à les supporter. Lapres midy du iour de saint Ignace que nous nous attendions d'ariver a Kebec mais on ne peut a reson du temps contrere la plup commensa et dura 5 ou 6 heures sans lascher et comme i'estoit une de celles qui ne pouvoient suporter la chambre ie fus contraincte de resevoir toute celle qui voulut tomber sur moy i'en demeuray tellement trempée comme plusieurs autres que nostre cotte en demeura plusiurs iours de puis nostre arrivée a Kebec sans secher qui ne mettoit une petite mortification de me voirs ainsy crottée devant tant d'honnestes personnes. Le R. pere Vimont nous voiant ainsy trempée et sa Reverense aussi bien

comme les autres et qui ni avoit moien de faire du feu dans la barque pour nous secher il pria le mestre de la barque de nous mestre a terre dont nous etions assez proche ce quil fit on nous alluma de bon feu et nous seichasmes en partie nous soupasme a terre avec de la molue seche et sans beurre on nous fit une cabane a la foçon des sauvages et encor que nostre lict fust d'une couverture simple sur la terre ie ne lessoi pas de bien dormir. Le lendemain matin nous retournasme en la barque et arisvasme a Kebec sur les huict heures du matin iour de Saint Pierre es liens. Si tost qu'on aperçeut la barque en laquelle nous venions, monsieur le gouverneur envia 2 hommes dans un canot de sauvage pour voirs qui cestoit et qu'il en fust assuré il nous envia une chaloupe tapissée pour nous mestre en terre. Il vint audevant avec Monsieur de lisle son lieutenant il ne se peut pas dire les courtoisies que nous resevons de luy. Si tost que nous fusme dessendeues a terre nous nous misme a genoux et le R. pere Vimont fit une prière pour tous. Nous allasme droit en l'église on chanta le tedeum entendisme la sainte messe et communiasme puis après nous vismes saluer monsieur le gouverneur en sa maison ou nous dinasme de la on mena les ospitalieres en une maison que monsieur le gouverneur leurs baille laquelle est fort proche du fort en attendant que leurs bastiment soit achevé ou nous les acompagnasme puis on nous mena en celle que madame de la Pelterie a louée de messieurs de la compagnie qui consiste en 2 chambres assez grandes une cave et un grenier sisse sur le bort du grand fleuve nous avons la plus belle veue du monde. Sans sortir de nostre chambre nous voions arriver les navires qui demeurent touiours devant nostre maison tout le temps qu'ils sont icy. On nous a faict une closture de pieux qui sont viron de la hauteur d'une petite muraille. Cela nestpas si bien ioint qu'on ne puisse dissemer au trasvers sy on y veut prendre garde de bien pres. Cela nous sépare touiours des seculiers qui nentreront plus chez nous quand la porte et la chapelle auxquelles on travaille seront faictes. Nous fusme fort visitée des Dames et Demoyselles de ce peis en

bien quy y habitent ils témoygnent une grande ioie de nostre venue. Vous serez posible en peine qui nous nourrisoit car il ni avoit pas moient de faire cuisine sy tost car la barque qui nous conduisoit a Kebec ne porta que nos corps seullement. Monsieur le gouverneur nous en fesoit aprester au fort tant aus hospitalieres comme a nous et continua jusques a ce qu'on luy eut dit que nos vivres estoient arivés. Le soir de nostre venue on fit les foeux deioye pour la nissance de monsieur le Dauphin il obtint du R. pere vimont que nous y assistations puis que nous nestions point en cor renfermée il nous envoya a queri par monsieur de lisle nous y fusmes vous verrez toutes ces choses dans la relation le lendemain on nous fit aller a silleri qui est le lieu ou habitent plusieurs sauvages tant chestiens que cathecumenes il y a une residence des peres lesglise est comme une petite paroisse de sauvages ce lieu est environ distant de Kebec dune lieue et demie on y va par eau monsieur le gouverneur nous presta encor sa chaloupe dans laquelle nous aprisme des soldats qui la menoient que monsieur le gouverneur les avoit envoiez avec des rafrechiechemens audevant de nous sy tost qu'il avoit seu que nous venions car sy tost que nous fusmes arivez a tadoussac il monta une barque qui ne fust que peu de iours a arriver a Kebec et nous fusmes huict iours dans le saint Jaques qui ne marchoit point faute de vent. Ces bonnes gens nous dirent quil esoint venus ving lieues et avoient esté contraincts de sen retorner quand ils ne nous apersurent point. Nous nous confessames a silleri après on y baptisa une fille aagée viron de 10 ans madame de la Pelterie fust sa marraine et la nonma Marie on la luy donna puis apres pour pensionnere sa esté nostre premiere ie vous laisse a penser la ioie d'avoir a pratiquer nostre institut des le second iour de nostre arivée envers cette petite creature nouvellement baptisée. La plus part des assistants pleuroient de ioie en cette sere monie. Au paravant que la commenser les sauvages estans rengez sur des bancs le R. pere Jeune les fit prier Dieu en leurs langue et puis chanter le credo et quelque cantique quil a composez en leurs langue. Si le temps

me l'ut permi i'avois proposé de l'escrire et de lenvoyer a mes soeurs. Ce pourra estre pour une autre année. Je ne trouve rien d'agréable comme douyr chanter les sauvages tant ils chantent doucement et sacordent bien iadmiray la charité de ce bon pere prendre la peine de chanter avec eux et dans une autre occasion une fille sauvage aiant communié saller mestre ageneux aupres d'elle et luy faire dire son acction de grace mot a mot en effect cest un Apostre de ce peis et le pere des sauvages. Le lendemain 3 iour d'oust nous sortismes en cor pour aller a Notstre Dame des Anges distant environ demi lieu de Kebec cest la plus grande residence des peres en passant nous vismes le bastiment des hospitalieres le lendemain qui estoit ieudy on alla remarquer un lieu pour faire nostre bastiment ie sortis pour acompagner Nostre mere cest un lieu tres agréable et assez proche du fort il y a desia un peu commensé a desfri-cher et Monsieur le gouverneur qui y assistoit dit quil lavoit faict faire pour y mestre des ursulines des yl y a longtemps. Nous sortismes encore le vendredi et samedi pour aller a la sainte messe et nous n'avons point sorti du depuis. Des le Dimanche on vint nous dire la messe en nostre maison nous l'avons tous les iours en mesme lieu qui est un petit coing de cheminée clos avec des planches la ou yl ni a que la place de l'autel et du prestre et celuy qui aide a dire la messe et nous avons la faveur d'avoir Nostre Seigneur tout proche ce qui conter nos besoning vous entendez bien que cest le saint sacrement que nous avons en ce petit lieu. Le iour de lassomption il ce fit une prosession generale des François et sauvages madame de la Pelterie servoit de capitainesse au famas sauvages elle marchoit en teste avec 2 de nos petites seminariste a ces costez la prosession vint en nostre maison on avoit paré la chambre et dressé lautel de dans le R. pere le Jeune fit prier et chanter les sauvages nous chantasme aussi on est tout ravi dentendre nos meres. Tous les festes et dimanches il vient des gens pour ouyr vespres que lon chante. Nous sommes 5 nostre mere d'un costé madame de la pelterie ma mere de saint Joseph et ma soeur charlotte de l'au-

tre et moy ie suis du costé de mere. Il y a du plesir de voirs les sauvages et sauvagesses auprès de la viole quand on en ioue ils sont ravis il y eut un de ces premiers chrétiens sest un nommé nouel dont il est parlé aux relations qui dit qui falloit aprendre cela a leurs fille on ne sen sert ni servira de la violle que pour attirer les sauvages on baptise plusieurs sauvages tant grands que petits le R. pere le ieune en a baptisé iusque a 7 pour une nuit de puis nostre arivée et nestoit une maladie contagieuse entre euj qui est comme une sorte de petite verole qui les empêche de s'assembler il se feroit bien dautres conversions. Madame de la pelterie a servi de maraine a plusieurs entre autres de pigarouich qui est se sorcier dont on a tant parlé et maintenant bon chrétien. Nous avons desia six pensionnere sauvages arestez et par intervalle bien dautres et qui auroit le moien de les nourrir et vestir on n'en manqueroit pas. Cest une chose pitoiable que manque d'un peu de pain voirs tant de gens se perdre. Nos meres de tours prie toutes les soeurs de leurs communauté de demander par ausmone a leurs parens chacun une chemise pour les petites sauvages. Le vous fais la mesme demande et a toutes nos meres des autres convens si vous le iugez apropos comme aussy par aumone ie vous demande des agneus les sauvages y sont fort affectionnez pigarouich apresent nommé Estinne après avoir perdu celui qu'on luy avoit donné vint des le lendemain en demander un autre. Nous avons aussi des petites françoise pour externes il y en a desia bien 7 ou huict ie crois quil ny avoit pas plus de 8 iours que nous estions icy quand on nous les anvoya iugez si nous pouvons avoir beaucoup de temps de reste avec le commencement d'une maison. Madame de la pelterie a pris le soin de lever et h'abiller les pettites sauvages nous en avons de 2 ou trois ans qui donnent le matin de lexercices a celle qui ont bon coeur. Ma mere de saint ioseph a pour obedience la sacristie et le linge elle a de quoq s'emploier pour les Exerternes cela nous est commun en cor à elle et a moy. Celle qui ont le plaisir y vont et moy on m'a donné la charge de la despence. Vous pouvez coniecturer qu'il ny a pas

toujours des gens pour faire la cuisine aussi esse ordinairement mon Exercice en cor quelle ne soit pas bien grande il y en a pourtant assez pour m'emploier ie ne suis pas de grand effect iay desia appris a faire la sagemente de sauvages cest le plus grand festin qu'on leurs puisse faire que de les traicter avec cela. Nous avons trouvé icy le R. pere le mersier. ie nay iamais rien veu de plus modeste que se bon pere sa seule veue donne de la Devotion. Il nous vint dire la messe et nous amena Joseph qui a la façon d'un saint il estoit ravi d'aise de nous voirs et de sçavoir pour quoy nous venions. On luy fit quelque petit present il ne savoit quelle reconnoissance nous faire ce pauvre homme non content de nous faire expliquer ce qu'il vouloit dire il nous paroilt encore des yeux se sembloit celuy de qui il est parlé en la relation. J'aurois encor tant de chose a vous dire si le temps le permettoit mais ill faut que ie finisse a Dieu ma tres chere mere ie n'atens que vous me tiendrez tousjours pour ce que je suis en effect Ma mere tres chere votre tres obeisante et indigne fille en nostre Seigneur.

Soeur Cecile de sainte Croix R. V. J., du seminaire de saint Joseph des ursulines de Kebec ce 2 septembre 1639 (1).

OBEEDIENCE DE LA MERE CECILE DE SAINTE-CROIX

François par la permission Divine, Archevesque de Rouen, primat de Normandie, A tous fidelles chrestins Salut en nostre Seigneur. Sur la suplication qui nous a esté faicte de la part de la fondatrice de la maison des Religieuses Ursulines qui est a establir en la nouvelle France tendante à ce qu'il nous pleust donner nostre obediencia à soeur Cecille de Ste Croix Ursuline de la maison de Dieppe pour accompagner les religieuses du dit ordre de la ville de Tours qui y vont establir ladite Maison de Religion et y aiant esgard, Nous avons permis et permettons a ladite Soeur Cecille de Ste-Croix d'accompagner lesdites Religieuses en vng si louable dessin et l'avons mise en la direction du Superieur des

(1) Archevise du Dptmt de la Seine Inférieure, Série O., No. 403.

Hospitaliers. Faict et Donné à Rouen en nostre palais archiepiscopal le vingt et vngiesme Avril mil six cens trente neuf. Signé par commandement de Mondit seigneur Morenge avec vng paraphe et scellé sur cire verte.

Collation faicte sur l'original en pappier par moy maisen Manicher tabellion juré en la ville de Dieppe par mondit Seigneur l'Archevesque à la requeste de ladite Dame fondatrice y nommée pour luy servir ce que l'occasion le faict ledit original rendu à ladite Soeur Cecille de Ste Croix audit Dieppe le vingt sixiesme Avril Mil six cens trente neuf.

Manicher.

Sr Cecile de Ste Croix.

Coppie

Rouen, Archv. Dep. D 345.

LES DISPARUS

Pierre-Georges Lafrance — Né à la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, le 23 avril 1839, du mariage d'Isaac Lafrance et de Ursule Matte. M. Lafrance entra tout jeune à l'emploi de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec. Il passa ensuite au service de la Banque Nationale (aujourd'hui la Banque Canadienne Nationale). En 1875, M. Lafrance était chargé d'ouvrir une succursale de la Banque Nationale à Sherbrooke. En 1881, M. Lafrance était rappelé au bureau-chef de la Banque Nationale à Québec où on lui confia la charge de caissier. Il occupa ce poste de confiance pendant plus de trente-cinq ans. M. Lafrance devint ensuite gérant-général puis secrétaire de la Banque Nationale. M. Lafrance avait acquis dans les affaires bancaires une expérience qui le fit consulter souvent par des institutions commerciales importantes. Il fut le premier président de la Chambre des Compensations de Québec. M. Lafrance décéda à Québec le 20 juin 1926.

PUBLICATIONS DE JEAN-CHARLES CHAPAIS (1)

- La vigne, sa culture et sa taille dans Québec* (1881).
Guide illustré du sylviculteur canadien (1883).
Canadian Forester's Illustrated Guide (1885).
Témoignage devant le comité spécial permanent de l'agriculture et de la colonisation de la Chambre des Communes du Canada (1894).
Choix des vaches laitières (1898).
Selection of Milk cows (1898).
Le porc et l'industrie laitière (1899).
The hog in connection with the dairy industry (1899).
L'industrie du bacon dans Québec (1903).
Congrès international de laiterie. L'overrun dans la fabrication du beurre (1903).
Les congrès d'agriculture et d'industrie laitière de 1903 (1903).
Soins du lait (1904).
L'oeuvre des missionnaires agricoles (1904).
Un problème d'économie, 1ère partie (1904).
Un problème d'économie sociale, 2e partie (1905).
Quelques principes d'économie rurale (1905).
L'amélioration des méthodes d'achat de nos produits laitiers (1905).
L'oeuvre des écoles ménagères (1906).
Le passé, le présent et l'avenir de l'industrie laitière dans Québec (1907.).
La théorie et la pratique en agriculture (1907).
La forêt et le cultivateur (1910).
Réminiscences et revendication (1910).
Le fromage raffiné de l'île d'Orléans (1911).
Le Kermès de la prune (1912).
Le progrès agricole au Lac Saint-Jean (1912).
The Island of Orleans cheese (1913).
Three Centuries of Agriculture in Quebec (1913-1914).

(1) Décédé à Saint-Denis de Kamouraska le 23 juillet 1926.

L'agriculture des régions froides (1914).

Notes historiques sur les syndicats de laiterie de Québec (1915).

Notes historiques sur les écoles d'agriculture dans Québec (1916).

Pilote-Provencher (1919),

Guide du patron de l'industrie laitière dans Québec (1920).

JOSEPH LAVOIE

LES DISPARUS

Pierre-Louis Morin — Né à Nonancourt, en France, le 21 février 1811, du mariage de Pierre-Charles Morin d'Equilly et de Jeanne-Julie Métaïerie. Il étudia d'abord l'architecture et le dessin à Paris, puis se destina à l'état ecclésiastique. M. Morin passa au Canada en 1837 en compagnie de Mgr Provencher et de l'abbé LeBourdais, curé de la Rivière-du-Loup (en haut) qui revenaient au pays. Ici, M. Morin entra au bureau du cadastre où il demeura plusieurs années et rendit d'excellents services. En 1852 et 1853, le gouvernement canadien envoya M. Morin en France pour y faire des recherches historiques. Au cours de ce voyage il copia plusieurs plans et cartes du dépôt de la marine qui sont encore aux Archives de la province de Québec. M. Morin décéda à Québec le 6 septembre 1886.

Robert-Shore-Miles Bouchette — Né à Québec le 12 mars 1805, du mariage de Joseph Bouchette et de Marie-Louise-Adélaïde Chaboilley. Admis à la pratique du droit le 15 mars 1826, il n'exerça pas sa profession, se dévouant dès sa jeunesse aux travaux géographiques. Patriote ardent, M. Bouchette fut exilé aux Bermudes en 1838. A son retour au pays, il travailla plusieurs années avec son père, arpenteur-général du Canada, puis devint commissaire des douanes de Sa Majesté à Ottawa. Décédé à Québec le 2 juin 1879. M. Bouchette avait écrit des *Mémoires* qui ont été recueillis par son fils, Errol Bouchette et annotés par M. A.-D. Decelles (1903).

UNE CHANSON SUR PAPINEAU

Le *Bulletin* a publié plusieurs chansons sur Papineau. En voici une qui fut trouvée dans les papiers de M. Coffin et qui avait jusqu'ici échappé à l'attention de nos chercheurs :

C'est un grand homme de tête
A c'est un brave guerrier
Il va dans l'Amérique
Rejoindre ses bons amis
On croit qu'il va revenir
Reprendre notre pays.

* * *

Papineau choisit Nelson
Aussi ce brave Maquenzie
Ils sont tous trois des grands hommes
Tous trois des braves guerriers
Si nous avions tous des armes
Nous irions bien leur aider

* * *

Nelson à c'est un grand homme
A c'est un brave guerrier
Il dit qu'avec mille hommes
Ici dans nos pays-bas
Il casserait bien la tête
A quatre mille soldats

* * *

Le premier feu qui c'est faite
Ici dans les environs
Les français avec des flèches
L'Anglais avec des canons
J'avons gagné la retraite
Et plusieurs pièces de canons.

* * *

Victoire aussi à St-Charles
Qui aurait pas été trigaude
D'un méchant Burocrate
Bon Patriote c'est nommé
A mouillé leur Bassinet
D'un canon qui était chargé

Je vous supplie mes chers frères
Priez pour c'est prisonniers
Ils sont dans l'esclavage
Ils sont couchés sur le dure
Des poux ils sont dévorés.

* * *

Si Papineau peut revenir
Nous ouvrirons les prisons
Ont voira ces canailles
Après s'être réjouis
Ils prendront la tristesse
Nous autres j'aurons le plaisir.

* * *

Quand la chanson a été faite
Nous avons bien du plaisir
Nous étions tous au noce
Chez nos plus proches voisins
La chansonnette a été faite
Sur les dix heures du matin.

* * *

Qui en a faite la chansonnette
Bon Patriote du canton
Dans le rang que nous sommes
Nous osons point le nommer
J'apprehandans la potance
Ou bien d'être emprisonner.

QUESTIONS

Mgr de Laval avait donné un terrain pour élever une église à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans. Lorsque M. Berthelot acheta l'île d'Orléans, il contesta cette concession de Mgr de Laval. Mais, par une ordonnance, l'intendant Duchesneau, rejeta la réclamation de M. Berthelot. Où se trouve cette ordonnance de M. Duchesneau ?

X. X. X.

On dit que l'île Percée fut accordée par Talon, le 20 juillet 1672, à Pierre Denys. Où se trouve ce titre de concession ?

Perc.

REPONSES

Les Canadiens-Français et la guerre de Sécession (XXXII, p. 439)—Est-il vrai que 40,000 Canadiens-français ont pris part à la guerre de Sécession ? Si beaucoup de familles ont fait comme celle de Louis Falardeau, le fait n'est peut-être pas impossible.

Louis Falardeau, fils aîné de Hypolite Falardeau et de Françoise-Marguerite Coutu, né en 1800 à Sainte-Elisabeth de Joliette, se marie le 14 août 1827, à Saint-Cuthbert, à Lucie Généreux, fille de Ambroise Généreux et de Marie Joly, et demeure d'abord à Berthier puis à Maskinongé. En 1853, il part avec sa femme et ses enfants pour les États-Unis. Il s'établit d'abord à Arnolton, dans l'état de New-York, puis s'en va à Cohoes, même état. Lorsque la guerre fut déclarée en 1863, six des fils de Louis Falardeau s'enrôlèrent dans les armées du Nord.

Onésime, né à Berthier le 18 mai 1828, s'enrôla dans le 15ième Régiment d'infanterie de New-York. En septembre 1862, en voulant sauter dans le train qui devait le conduire à son camp d'entraînement, il passa sous les roues du convoi et mourut une semaine plus tard, le 14 septembre. Il fut le premier soldat de Cohoes mort pour la patrie dans la guerre de Sécession. On dépose des fleurs sur sa tombe tous les ans.

Dosithé, né à Berthier le 17 février 1852, s'enrôla dans le 7ième Régiment d'artillerie lourde. Il est décédé à Philadelphie le 13 octobre 1908.

Joseph-Sigefried, né à Berthier le 29 mars 1855, s'enrôla dans le 19ième Régiment d'infanterie de New-York. Il est décédé à Baltimore en juin 1894.

Anastasie, né à Berthier le 24 août 1837, entra dans le 1er Régiment de l'Orégon. Il est décédé célibataire à Cohoes le 14 février 1902.

Dieudonné, né à Maskinongé en février 1842, s'enrôla dans le 2ième Régiment d'infanterie du Vermont. Il est décédé le 31 mars 1912, au Soldier's National Home de Hampton, Vermont.

Louis-Denis, né à Maskinongé le 12 juin 1847, s'enrôla dans le même régiment que son frère Dieudonné. Il devint plus tard un des fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Cohoes. Il est décédé le 11 janvier 1909, à Deseronto, Ontario.

EMILE FALARDEAU

Le club des Douze Apôtres (III, p. 392 ; IV, p. 88)—En 1898, feu M. Philéas Gagnon publiait dans le *Bulletin des Recherches Historiques* une intéressante lettre du juge Foucher au sujet du Club des Douze Apôtres.

La pièce que nous donnons ici est précisément la lettre d'invitation reçue par le juge Foucher pour assister au dîner dont il parle dans ce document.

Les autorités du temps étaient excessivement ombrageuses. Le Club des Douze Apôtres était simplement une association de bons vivants se réunissant une fois par mois pour prendre un dîner fin. Ryland avait fait croire au gouverneur que le Club des Douze Apôtres conspirait contre la sûreté de l'État :

“Conclave le 7e Septembre 1799. Café de Teasdale.

“Frère Jacques le Majeur, Président.

“Règles Additionnelles adoptées par les Membres Présens.

“Tout Membre qui manquera trois fois consécutives au Conclave après en avoir été prévenu par aucun des membres, sera biffé de la Liste des Apôtres et Incapable d'y être jamais Inséré ; à moins que tel membre ne donne ses raisons par écrit au secrétaire trois jours au moins devant le Conclave.

“Tous les Officiers soit président, vice-président ou secrétaire qui manqueront au Conclave où ils seront en Office seront censés avoir renoncé à l'Apostolat, et n'y pourront aucunement rentrer. Et dans lequel cas, le Conclave pourra procéder à le remplacer suivant l'article Treize des Reglemens.

“Le prochain Conclave aura lieu le premier samedi du prochain mois d'Octobre au Café de Teasdale, le dîner sera sur la Table à quatre heures précises. Le secrétaire ordonnera le Dîner.

“Les Officiers comme suit :

Frere Jude, Président

Frere Phillipe, Vice-Président

Frere Thomas, Secrétaire.

“Les Freres Barthelemy, Thomas et Philippe absents ce Jourdhui payeront chacun quatre shillings et demi au Sr Teasdale.

Iude, faisant fonction de Sec.

Au Frere Barthélemy

Louis Chas Foucher, Ecuier.”

Le poste de l'île Percée (XXXII, p. 302)—Le 10 octobre 1698, le gouverneur Frontenac écrivait au ministre :

“Nous joindrons, M. l'intendant et moi, à notre lettre commune un mémoire que vous présente le sieur de Galliffet, major de Québec, pour l'établissement d'un poste à l'île Percée, qui nous paraît à l'un et à l'autre d'une très grande utilité pour la sûreté d'une pêche sédentaire, comme aussi pour rendre la navigation de notre rivière plus facile, et la mettre à couvert des insultes des pirates qui sont venus dans cette dernière guerre jusqu'à vingt lieues de Québec” (1).

Dans leur lettre commune écrite cinq jours plus tard, le 15 octobre 1698, MM. de Frontenac et Bochart Champigny, ajoutaient :

“Si Sa Majesté goûte cette proposition, nous la supplions de lui (à M. de Galliffet) en accorder le gouvernement, et nous croyons qu'elle ne le pourrait confier en de meilleures mains, parce qu'il a de l'esprit, de l'intelligence et beaucoup d'affection pour le service” (1).

Le ministre ne goûta pas le projet de M. de Galliffet et blâma MM. de Frontenac et Bochart Champigny de l'avoir appuyé.

Ceux-ci lui écrivaient le 20 octobre 1699 :

“Ca été sur le fondement des raisons contenues dans le mémoire du sieur de Galliffet, envoyé l'année dernière à Sa Majesté que M. de Frontenac et le sieur de Champigny lui ont proposé d'établir un gouverneur

(1) Archives de la province de Québec.

à l'île Percée, et puisqu'elle ne les a pas goûtées, nous demeurerons sur ce point dans le silence" (1).

Les Jarret de Verchères (XIV, p. 250).— Dans la généalogie des Jarret de Verchères publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1908, il est dit, à propos de Louis-Marie Jarret de Verchères, qu'on perd ses traces à partir de 1760.

Ceci n'est pas exact puisque son mariage avec Mlle Lemoyne de Longueuil eut lieu en janvier 1772. Nous avons sous les yeux son contrat de mariage reçu par le notaire Saillant, de Québec, le 22 janvier 1772. Il est qualifié dans ce contrat de seigneur de Verchères et d'ancien officier d'infanterie en ce pays. Sa future femme, Agathe Lemoyne de Longueuil, était la fille de feu Charles Lemoyne, baron de Longueuil, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Montréal, et de feue Charlotte-Catherine de Gray.

Une autre pièce que nous devons à M. de Montarville de La Bruère nous apprend que Louis-Marie Jarret de Verchères fut assassiné près de Niagara dans l'automne de 1775.

Nous reproduisons ici cette pièce qui est conservée dans le fonds Baby, à l'université de Montréal :

"A Son Excellence Messire Guy Carleton, chevalier du très honorable Ordre du Bain, capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec, général et commandant en chef des troupes de Sa Majesté dans la dite province et frontières d'icelles, etc., etc.

"Requête d'Agathe de Verchères, veuve de feu M. de Verchères, écuyer :

"Remontre très humblement,

"Que feu son Epoux aiant eu besoin d'aller dans les païs d'enhaut en 1775, on lui apporta, l'automne de la dite année, la triste nouvelle, qu'il étoit mort près de Niagara. La mort étant un tribut qu'on doit tous paier à la nature, votre suppliante eut la force, au bout de quelque tems de sécher ses pleurs, ne s'imaginant pas qu'aucunes circonstances pourroient renouveler sa douleur.

(2) Archives de la province de Québec.

Mais ses larmes reprennent un nouveau cours : elle a appris, et cela avec trop de vraisemblance, que le triste sort de son époux a été l'infortunée victime de deux assassins sauvages de la nation des outawas ; Et qu'ils ont avoué l'horrible crime de l'avoir étranglé sur le grand chemin près de Niagara, et d'avoir ensuite porté son corps sur le bord de la rivière pour donner occasion de penser, ainsi que le bruit en courant dans bientôt après, qu'il avoit été étouffé en voulant boire sur le bord de la rivière.

“Catherine Jarvis et une autre femme assurent qu'elles ont trouvé des marques de violence lorsqu'elles ont relevé le corps, ce qui les porte à soupçonner qu'il avoit été étranglé, qu'elles ont fait part de leurs soupçons à l'officier alors commandant, qui fit quelques démarches pour découvrir la vérité, mais on ne pût rien trouver de positif. On assure aussi que le capitaine Andrew, qui commande le vaisseau le *Dunmore* au Détroit, et Monsieur Toussaint Pothier, actuellement à Montréal, et nouvellement revenu des pays d'en haut, ont déclaré que deux sauvages outawas, avoient avoué que pour se venger de quelque affront prétendu, ils avoient formé le détestable projet d'épier quelqu'Anglois pour l'assassiner ; mais qu'après qu'ils eurent commis l'action ils avoient trouvé que c'étoit le feu époux de votre suppliante, ce qui les affligea beaucoup, vû que c'étoit une personne qu'ils aimoient et respectoient extrêmement.

“Mais pour que la crainte des loix se répande même sur les sauvages qui commenttent des crimes d'une pareille atrocité, votre suppliante conjure humblement votre Excellence d'ordonner aux officiers commandants actuels de Niagara et du Détroit ou a tels autres officiers des lieux, ainsi qu'il plaira à Votre Excellence, d'examiner sous serment le capitaine Andrew, et les deux femmes qui ont relevé le corps, sur tout ce qu'ils peuvent savoir touchant cette malheureuse circonstance et (si leurs témoignages sont fondés) d'accorder leurs warrants pour arrêter les coupables.

“Et votre suppliante ne cessera de prier, &c.”

LES JOURNAUX D'OTTAWA

Plus de cent journaux, quotidiens, hebdomadaires et autres, ont vu le jour à Ottawa. Pour une ville qui n'est guère considérable encore — à peine 120,000 habitants — et dont l'existence ne couvre qu'un siècle, on avouera que ce n'est pas peu.

Le petit village de Bytown qui devait, quelques vingt ans plus tard, devenir la capitale du Canada, n'avait pas encore dix ans d'existence lorsque l'esprit d'entreprise qui a toujours caractérisé la progressive population d'Ottawa, se manifesta par l'établissement d'un journal. Ce premier né de la presse outaouaise, précurseur de tant d'autres, était une modeste feuille hebdomadaire s'occupant de politique, de commerce et de nouvelles. Le *Bytown Independent and Farmer's Advocate*, — tel était son nom — fut fondé le 24 février 1836 par M. James Johnston, qui en était le propriétaire, le rédacteur et l'imprimeur. Cette feuille paraissait le jeudi. Le prix de l'abonnement était de quatre dollars par année.

L'*Independent* avait pour devise ces mots : "Let it be impressed upon your minds, let it be instilled into your children, that the liberty of the press is the paladium of all your civil, political and religious rights."

Le prospectus — tout nouveau journal qui se respecte doit publier un prospectus — avait paru le 16 décembre précédent.

Dans le premier numéro, M. Johnston exposait à ses lecteurs toutes les difficultés qu'il avait eu à surmonter avant de pouvoir mettre au jour ce premier numéro. "Il ne faut pas, disait-il, mépriser notre humble début, car nous avons fait tout ce que l'on pouvait attendre d'un homme qui n'avait pour lui aider qu'un seul compositeur (John Stewart). Nous ajouterons qu'ayant acheté, à Montréal, une presse et les caractères d'imprimerie nécessaires à notre établissement, nous avons dû nous charger de l'emballage et du transport à Bytown, où nous avons monté notre presse et imprimé un certain nombre d'affiches, le tout de nos propres mains". Puis M. Johnston, qui était évidemment un bon "whig", quoiqu'il publiât un journal indépen-

dant en politique, s'écriait d'un air triomphant : "Let a Tory, say as much if he can !"

M. Johnston venait de Montréal. Il s'était établi à Bytown en 1829.

Sa nouvelle entreprise eut un sort malheureux : l'*Indépendant* ne vécut que trois semaines ; mais l'élan était donné, la route que devaient suivre un si grand nombre de ses imitateurs était tracée. De nouveaux journaux surgirent bientôt pour laisser eux-mêmes, presque aussitôt, la place à d'autres. Aujourd'hui cette route est bordée par les tombeaux de ceux qui ont succombé à la tâche. Seul d'entre les anciens, le *Citizen*, fondé à l'automne de 1844, sous le nom de *The Packet*, est resté debout, soutenant vaillamment le "struggle for life" ; seul, il a pu surnager là où tant d'autres ont fait naufrage.

Parmi ces cent et quelques journaux d'Ottawa, nous en comptons un bon nombre qui furent publiés en langue française. Le premier journal canadien de cette ville fut le *Progrès*, fondé en juin 1858, par un groupe de jeunes gens de talent et de dévouement. Certes, il en fallait du courage pour tenter une entreprise de ce genre, alors que nos compatriotes étaient encore si clairsemés dans ce district. Cependant, confiant dans leur force et considérant comme un devoir à accomplir l'établissement d'un organe de la population française de cette partie de la province anglaise d'Ontario, MM. Mailhot, George Carrière, Guillaume Demers, Pascal Comte, et le regretté docteur St-Jean, tous membres de l'Institut Canadien, fondé quelques années auparavant, se mirent à l'œuvre. Ils se cotisèrent et commencèrent la publication du *Progrès*. Ce journal s'occupait de politique, de littérature et de commerce ; le tout, il va sans dire, au point de vue des intérêts nationaux. Il paraissait une fois la semaine. Il fut d'abord imprimé sur la rue Sussex, en face de la rue York, puis subséquemment, aux ateliers du *Citizen*, rue Rideau. Il n'y avait pas de rédacteur spécial ; tous les messieurs que nous avons nommés contribuaient tour à tour et autant que le permettaient leurs autres occupations, à la rédaction du journal.

Le *Progrès* dura jusqu'au mois de décembre de cette année. A bout de ressources et, malheureusement, pas suf-

fisamment encouragés par les Canadiens dont ils soutenaient pourtant courageusement les intérêts, les fondateurs durent abandonner la partie.

Nous avons eu depuis, un assez grand nombre de journaux canadiens ; mentionnons les principaux. Le *Canada*, de 1865 à 1869 ; le *Courrier d'Ottawa*, de 1870 à 1876 ; le *Bulletin du Commerce*, 1874-75 ; le *Foyer Domestique*, de 1876 à 1880 ; l'*Album des Familles*, qui remplaça le précédent, de 1880 à 1884 ; le *Progrès*, 1877-78 ; la *Gazette des Familles*, le *Fédéral* ; le *Journal pour tous*, en 1878 ; la *Gazette d'Ottawa*, en 1878-79 ; le *Canada*, de 1879 à 1896 ; le *Triboulet* et le *Fantasque*, en 1879 ; la *Vallée d'Ottawa*, en 1884 ; le *Courrier Fédéral*, en 1887-88 ; la *Lyre d'Or*, de 1888 à 1889 ; le *Drapeau National*, en 1891 ; le *Temps*, fondé le 3 novembre 1894 ; le *Bulletin de l'Union St-Joseph*, devenu le *Prévoyant*, fondé en 1885 et travaillant encore pour la grande et belle cause de la mutualité parmi les Canadiens de la capitale ; le *Frou-Frou*, en 1896 ; l'*Echo d'Ottawa*, en 1896 ; la *Revue Littéraire* de l'université d'Ottawa, fondée en janvier 1900 ; le *Droit*, publié depuis le 27 mars 1913 ; les *Annales* de l'Institut Canadien, parues de 1922 à 1925 et, enfin, la *Revue d'Ottawa*, fondée en mai dernier.

Il ne sera pas hors de propos, croyons-nous, d'ajouter à cette liste, celle des écrivains qui se sont faits dans la presse de la capitale, les champions de la langue française et des intérêts canadiens. Procédons par ordre chronologique : Elzéar Gérin, Benjamin Sulte, Joseph Tassé, Gustave Smith, le Dr J.-E. Dorion, Elie Tassé, Achille Fréchette, Médéric Lanctôt, J.-A. Genand, Stanislas Drapeau, l'abbé Edouard Guilmet, E. Gervais, F.-A. Chabot, Honoré Beaugrand, F.-M. Derome, Oscar McDonnell, J.-A. Voyer, Edouard Aubé, Rodolphe Laferrière, Flavien Moffet, le R. P. Lejeune, O. M. I., et plusieurs autres. Honneur à ces vaillants champions de la presse canadienne qui ont combattu et combattent encore pour la bonne cause.

FRANCIS-J. AUDET

LES DISPARUS

Nicolas-Gaspard Boisseau — Né à Saint-Pierre de l'île d'Orléans le 15 octobre 1765, du mariage de Nicolas-Gaspard Boisseau et de Claire Jolliet. Il obtint une commission de notaire le 22 juillet 1791 et représenta l'île d'Orléans à la Chambre d'Assemblée de 1792 à 1796. Le notaire Boisseau décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 9 mars 1842. Il avait laissé des *Mémoires* qui ont été publiés en 1907 par M. Pierre-Georges Roy.

L'abbé Charles Beaumont — Né à Charlesbourg le 3 novembre 1820, du mariage de Jacques Beaumont et d'Agathe Pageau. Ordonné prêtre à Québec le 23 juin 1844, il fut successivement vicaire à Sainte-Anne de Beaupré, curé de Saint-Ferréol, de Beaumont, de Sainte-Hénédine, de Saint-Michel de Bellechasse et de Saint-Joachim. Il décéda à L'Ange-Gardien le 2 septembre 1889. M. l'abbé Beaumont s'était occupé de généalogie canadienne toute sa vie. Les Archives publiques du Canada ont publié le fruit de ses recherches, en 1905, sous le titre de *Généalogie des familles de la Beauce*, et, en 1912, sous le titre de *Généalogie des familles de la côte de Beaupré*.

Robert-Anne d'Estimauville de Beaumouchel — Né à Louisbourg le 3 décembre 1754, du mariage de J.-B.-P. d'Estimauville, baron de Beaumouchel, et de Marie-Charlotte d'Ailleboust. Il servit dans l'armée française jusqu'à la Révolution, puis il revint au Canada où il fut employé comme député-grand-voyer du district de Québec. Il fut ensuite grand-connétable de Québec puis gentilhomme huissier de la Verge Noire du Conseil législatif. Décédé à Québec le 31 juillet 1831. Auteur de *Cursory view of the Local, Social, Moral and Political State of the Colony of Lower Canada* (1829).

Arthur Buies — Né à la Côte-des-Neiges le 24 janvier 1840, du mariage de William Buies et de Marie-Antoinette Léocadie d'Estimauville. Il se fit recevoir avocat, mais le journalisme et la littérature lui firent abandonner presque au début la carrière du barreau. Il fut un des rédacteurs du second *Avenir*, fonda la *Lanterne* en 1868, l'*Indépendant* en 1870, et le *Réveil* en 1870. M. Buies décéda à Québec le 26

janvier 1901. La liste de ses ouvrages a été publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VII, p. 150.

Charles-Marie-Magdeleine d'Youville Dufrost — Né à Montréal le 18 juillet 1729, du mariage de François d'Youville et de Marguerite Dufrost. Ordonné prêtre le 26 août 1752, il fut curé de Saint-Joseph de Lévis puis curé de Boucherville jusqu'à sa mort arrivée le 10 mai 1790. Le curé Dufrost avait écrit la vie de sa sainte mère, fondatrice des Soeurs de la Charité. Ce travail resté manuscrit pendant près d'un siècle et demi a été publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1924-1925*.

Pierre-Hospice Bédard — Né à Québec le 21 mai 1797, du mariage de Pierre Bédard et de Jeanne-Luce-Françoise Lajus. Il reçut une commission d'avocat le 29 mai 1823, et s'établit à Montréal. A partir de 1827, on perd les traces de M. Bédard. On suppose qu'il alla s'établir aux États-Unis. Auteur de *Lettre à M. Chaboilley, curé de Longueuil, relativement à ses questions sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal* (1823).

L'abbé Louis-Edouard Bois — Né à Québec le 11 septembre 1813, du mariage de Firmin Bois et de Marie-Anne Boissonneau. Ordonné prêtre à Québec le 8 octobre 1837, il fut vicaire à la Rivière-du-Loup-en-haut, puis à Saint-Jean Port-Joli, et curé de Saint-François de la Beauce puis de Maskinongé où il décéda le 9 juillet 1889. L'abbé Bois fut un des membres fondateurs de la Société Royale du Canada. La liste de ses ouvrages a été publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VI, p. 280.

René Boileau — Né à Chambly le 27 octobre 1754, du mariage de Pierre Boileau et de Agathe Hu. Le 19 juin 1792, il était élu député du comté de Kent à la Chambre d'Assemblée. Il eut donc l'honneur de siéger dans notre premier Parlement canadien. Il fut aussi major de milice. Décédé à Chambly le 11 juillet 1831. René Boileau laissa quantité de notes, d'aperçus, etc., sur les événements de son temps, entre autres une histoire de la paroisse de Chambly. Un incendie dévora ses manuscrits. De tout l'important bagage littéraire de René Boileau, on ne sauva qu'un *Cahier de notes à l'usage de René Boileau* qui a été publié par son petit-fils, le che-

valier Gustave-A. Drolet, dans la seconde édition de son ouvrage *Zouiziana*.

L'abbé Louis-Ovide Brunet — Né à Québec le 10 mars 1826, du mariage de Jean-Olivier Brunet et de Cécile La-gueux. Ordonné prêtre le 1er octobre 1848, il fut vicaire de Notre-Dame de Québec, curé de Valcartier, missionnaire à la Grosse-Ile, vicaire à Notre-Dame de Lévis puis curé de Saint-Lambert. En 1858, M. l'abbé Brunet était appelé à l'université Laval en qualité de professeur de botanique. Il conserva cette chaire jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 2 octobre 1876. Auteur de *Voyage d'André Michaux en Canada* (1861) ; *Notices sur les plantes de Michaux et sur son voyage au Canada et à la Baie d'Hudson d'après son journal manuscrit et autres documents* (1863) ; *Enumération des genres de plantes de la flore du Canada, précédée des tableaux analytiques des familles, et destinée aux élèves qui suivent le cours de botanique descriptive à l'université Laval* (1863) ; *Catalogue des plantes canadiennes* (1865) ; *Histoire des Picea qui se rencontrent dans les limites du Canada* (1867) ; *Catalogue des végétaux ligneux du Canada* (1867).

Jean-Charles Chapais — Né à Saint-Denis de Kamouraska le 6 mars 1850, du mariage de l'honorable Jean-Charles Chapais et de Georgiana Dionne. Admis au barreau en 1875, il se destina plutôt à la science agricole. Après un stage au *Journal de l'agriculture*, M. Chapais s'occupa plus spécialement d'industrie laitière. En 1890, il était nommé assistant-commissaire de laiterie pour toute la puissance du Canada. Il contribua puissamment au développement de l'agriculture et de l'industrie laitière. Décédé à Saint-Denis de Kamouraska le 23 juillet 1926. M. Chapais avait publié de nombreuses brochures agricoles et collaboré à toutes nos revues du même genre. En 1916, l'université Laval lui avait conféré le titre de docteur ès science agricole.

QUESTION

Peut-on me fournir quelques renseignements sur cet Alexandre-Léonard Tréhard qui se dit secrétaire de M. François de Beauharnois dans un acte de baptême, à Montréal, le 24 juin 1704 ?

C. Q. F. D.